

RÉPUBLIQUE DU TCHAD
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA PROMOTION CIVIQUE

UNITÉ- TRAVAIL- PROGRÈS

وحدة - عمل - تقدم



جمهورية تشاد
رئاسة الجمهورية
وزارة التربية الوطنية وترقية المواطنة

Stratégie Nationale de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène en milieu scolaire (2018-2030)



Pour des programmes
durables, inclusifs et équitables



unicef  pour chaque enfant

Préface

Le Ministère de l'Education Nationale et de la Promotion Civique (MENPC) est fière de présenter la Stratégie nationale pour des programmes eau, assainissement et hygiène en milieu scolaire qui sont durables, inclusifs et équitables. Le Ministère démontre bien son engagement à améliorer la qualité d'apprentissage en milieu scolaire, et à atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD).

Malgré les efforts consentis, les chiffres à l'heure actuelle sont alarmants et il y a lieu de prendre des mesures correctives urgentes. En effet, sept élèves sur dix n'ont pas accès à des installations sanitaires adéquats et à de l'eau potable (JMP 2018). Une jeune fille tchadienne passe environ 1,500 heures par an soit 62 jours, à puiser de l'eau au lieu d'étudier. Quand elles ont la chance d'étudier, elles doivent encore manquer l'école car il n'y a pas de toilettes adaptées à leurs besoins spécifiques.

La présente stratégie, élaborée conjointement avec le Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de la Pêche (MEEP) y compris le Ministère de la Santé Publique (MSP), constitue un document important pour réguler et coordonner l'eau, l'assainissement et l'hygiène en milieu scolaire. Il vient en complément, à la Politique Nationale de l'Alimentation, de la Nutrition et de la Santé Scolaire (PNANSS) d'où elle trouve son ancrage institutionnel pour la Santé Scolaire. Elle accorde une place importante à la communauté parentale qui ne cesse d'œuvrer au côté du Ministère pour que les enfants puissent étudier dans des environnements sûrs et sains.

Le MENPC remercie les membres du comité technique de pilotage de l'alliance nationale pour les écoles saines, les groupes thématiques, et tous ceux qui ont consacré leur temps pour élaborer cette stratégie répondant aux besoins spécifiques du pays. Le MENPC profite de l'occasion pour remercier les bureaux de l'UNICEF du Tchad, de l'Afrique de l'Ouest et Centrale pour leur appui technique et financier.

Le MENPC lance un vibrant appel de citoyenneté et une prise de conscience collective des partenaires et acteurs humanitaires et du développement en vue de l'appropriation de ladite stratégie pour sa mise en œuvre afin de garantir une éducation de qualité, dans la dignité et le respect des droits de tous les élèves du Tchad.

Le Ministre de l'Education Nationale et de la Promotion Civique



ABOUBAKAR ASSIDIK TCHOROMA

Table des matières

Préface

Sigles

1	Contexte et justification.....	1
1.1	Le manque d'accès à l'eau, l'assainissement et l'hygiène dans les écoles au Tchad.....	1
1.2	Tchad dans le contexte des Objectifs de Développement Durable	3
2	Définition des termes utilisés	4
3	Processus de développement de la Stratégie	4
4	Environnement favorable	5
4.1	Politiques et stratégies	5
4.2	Cadre institutionnel	6
4.3	Cadre de mise en œuvre	7
5	Axes stratégiques : activités principales	8
5.1	Accès durable et inclusif aux services WASH pour les écoles.....	8
5.2	Création de bonnes habitudes d'hygiène (surtout LMS)	8
5.3	Gestion de l'Hygiène Menstruelle	10
5.4	Normes et standards	11
5.5	Formation et renforcement de capacités	11
5.6	Renforcement de l'environnement favorable	15
5.7	Fonctionnement et entretien des installations WASH	15
5.8	Suivi et évaluation	16
6	Facteurs particuliers et transversaux	18
6.1	Genre	18
6.2	Équité	19
6.3	Pérennisation	19
6.4	Urgences et crises	20
7	Mise en oeuvre de la Stratégie	23
7.1	Principes directeurs	23
7.2	Acteurs, leurs rôles et responsabilités	24
7.3	Outils pour la mise en œuvre	27
8	Intégration aux approches communautaires WASH	29
8.1	Ciblage d'ici 2030	30
9	Financement	34
10	Sommaire des recommandations : analyse des goulots d'étranglement	35
10.1	Recommandations pour l'amélioration de l'environnement favorable	35
10.2	Recommandations pour l'amélioration de l'offre de service	35
10.3	Recommandations pour l'amélioration de la demande	36
10.4	Recommandations pour l'amélioration de la qualité de service.....	37
10.5	Recommandations pour travailler sur la durabilité des interventions proposées.....	39
ANNEXES		
	Annexe 1 : Liste élargie des acteurs EAHMS	41
	Annexe 2 : Description détaillée des paquets minimums des activités	44
	Annexe 3 : Formulaire Enquête CAP WASH dans les écoles.....	47
	Annexe 4 : Orientations sur les normes et standards.....	49
	Annexe 5 : Coûts d'interventions EAHMS.....	53

Sigles

AME	Association des Mères d'Elèves
APE	Association des Parents d'Elèves
ATPC	Assainissement Total Piloté par la Communauté
ATPE	Assainissement Total Piloté par l'Ecole
CAM	Cellule d'Appui à la Maintenance (MEEP)
CAP	Connaissances, Attitudes, Pratiques
CDFCEP	Centre Départemental de Formation Continue des Enseignants du Primaire
CNC	Centre National des Curricula
COGES	Comité de Gestion Scolaire
DANSS	Direction de l'Alimentation, de la Nutrition et de la Santé Scolaire
DAPRO	Direction de l'Analyse et de la Prospective
DEP	Direction de l'Enseignement Primaire
DFE	Direction de la Formation des Enseignants
DIEP	Direction de l'Enseignement Privé
DPEF	Direction de Promotion de l'Education des Filles
EAE	Espace Ami des Enfants
EAHMS	Eau, Assainissement et Hygiène en Milieu Scolaire
ESMS	Ecole Saine Ménage Sain
ETA	Espace Temporaire d'Apprentissage (TLS en anglais)
F&E	Fonctionnement et Entretien
FDAL	Fin de la Défécation à l'Air Libre
FENAPET	Fédération Nationale des Parents d'Elèves du Tchad
GHM	Gestion de l'Hygiène Menstruelle
IPEP	Inspection Pédagogique de l'Enseignement Primaire
IRA	Infections Respiratoires Aigües
JMP	Joint Monitoring Programme (Programme Conjoint de l'Unicef et l'OMS pour le suivi des indicateurs WASH)
LMS	Lavage des mains au savon
MEEP	Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de la Pêche
MENPC	Ministère de l'Education Nationale et de la Promotion Civique
MEPD	Ministère de l'Economie et de la Planification du Développement
MFB	Ministère des Finances et du Budget
MFPPEPN	Ministère de la Femme, de la Promotion de la Petite Enfance et de la Solidarité Nationale
MID	Ministère des Infrastructures et du Désenclavement
MSP	Ministère de la Santé Publique
ODD	Objectifs de Développement Durable
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
PDDEA	Plan décennal de développement de l'Education et de l'Alphabétisation.
PIET	Plan Intérimaire pour l'Education au Tchad
PNANSS	Politique Nationale de l'Alimentation, de la Nutrition et de la Santé Scolaire
PREAT	Projet de Renforcement de l'Education et de l'Alphabétisation au Tchad
SET	Syndicat des Enseignants du Tchad
UNDAF	United Nations Development Assistance Framework (Plan Cadre des Nations Unies d'Assistance au Développement)
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
WASH	Water, Sanitation and Hygiene (Eau, Assainissement et Hygiène)
XAF	Francs de l'Afrique Centrale



1 Contexte et justification

1.1 Le manque d'accès à l'eau, l'assainissement et l'hygiène dans les écoles au Tchad

Au Tchad, les services sociaux de base sont faibles avec une disparité croissante entre les zones urbaines et rurales. Les plus récentes estimations de l'OMS et de l'UNICEF¹ font état de 78% d'accès à l'eau potable pour le milieu urbain contre 32%, ce qui représente moins de la moitié en milieu rural. L'accès aux services d'assainissement est très limité avec seulement 3% de la population en milieu rural avec un accès à un assainissement de base et 82% qui pratique la défécation à l'air libre. Au niveau national, il s'agit de 68% de la population soit environ 9.5 millions.

Cette situation est d'autant plus alarmante car les maladies diarrhéiques font partie des 3 premières causes de mortalité infantile des moins de 5 ans au côté des IRA et du paludisme. De plus, ces maladies peuvent aggraver davantage le retard de croissance chez les moins de 5 ans² donc leur développement cognitif. Selon une étude du programme eau et assainissement (WSP) de la Banque Mondiale en 2012, le manque d'hygiène et d'assainissement coûte au Tchad environ 13,8 milliards de FCFA par an soit 2,1% du PIB.

La situation de l'eau et de l'assainissement dans les écoles (publiques, privées et communautaires) n'est pas différente et elle est très alarmante.

Selon les données statistiques scolaires de 2014-2015³ publiées par le MENPC en Janvier 2017, sur un échantillon de 150 écoles ayant des points d'eau, 34% ne sont pas conformes aux normes d'approvisionnement en eau potable. La situation de l'assainissement est alarmante avec 78%⁴ d'écoles sans toilettes d'où le fort taux de défécation à l'air libre enregistré dans les écoles. De plus, quand ces toilettes existent, elles ne sont pas utilisées et/ou pas entretenues⁵. L'exploitation des données statistiques de 2014-2015 montrent que 32% des enfants du préscolaire n'ont pas accès à l'eau potable. Les données sur l'assainissement ne sont pas collectées ou rapportées dans ces écoles. L'analyse de ces données montrent que 74%⁶ des élèves n'ont pas accès à un service d'eau potable.

1. Rapport conjoint de suivi des programmes eau et assainissement par l'OMS et UNICEF (Joint monitoring program) 2017

2. EDS-MICS 2014-2015

3. Annuaire statistique scolaire 2014-2015

4. JMP 2018

5. Etude Anteriviro sur l'état sanitaire des écoles de la ville de N'Djamena

6. Annuaire Statistique scolaire 2015-2016

Pas de service eau potable

Source:
analyse des données annuaires
statistique 2014 - 2015,
DAPRO/MENPC

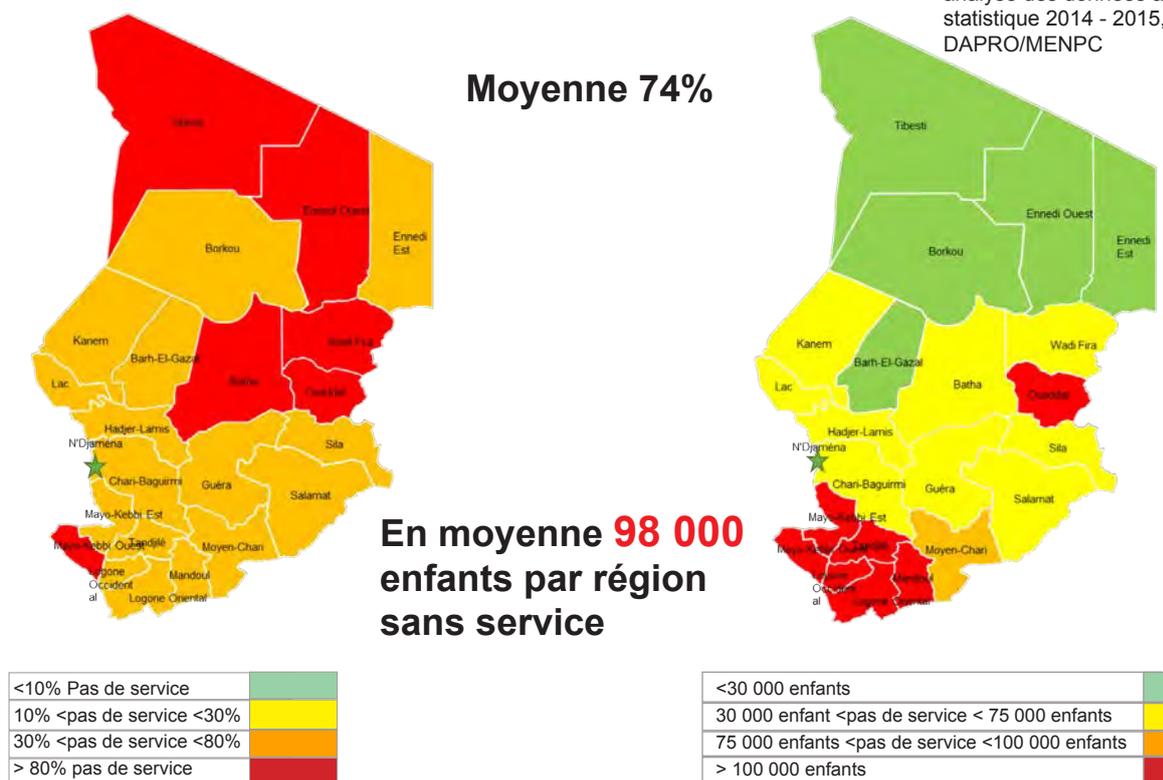


Figure 1 : Situation du manque d'accès à l'eau potable dans les régions du Tchad

Pour l'assainissement, le manque d'accès aux services est de 77% pour les garçons contre 85% pour les filles.

Situation assainissement

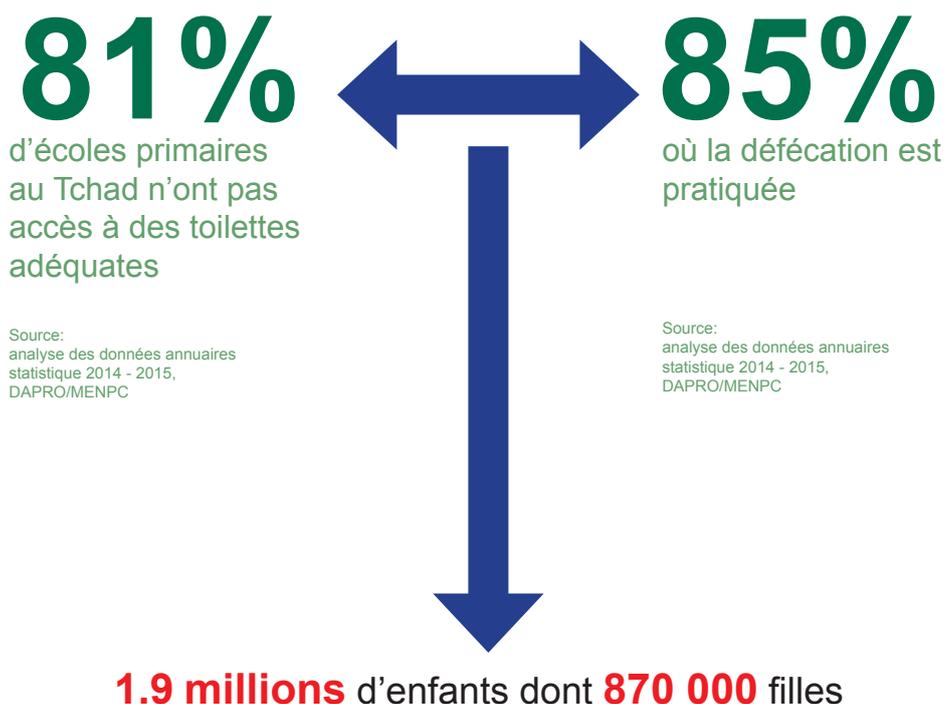


Figure 2 : Situation du manque d'accès à l'assainissement

Selon les analyses des données de l'annuaire statistique (2015-2016), on peut voir une légère amélioration avec 79% des écoles qui ne disposent pas de toilettes adéquates, 82% des enfants pratiquent la DAL, 64% n'ont pas accès à de l'eau de boisson dans l'école. Ces données sont dans un processus de validation.

En exploitant les données de la DAPRO, seulement 10% des écoles (primaires et secondaires) ont des toilettes séparées filles-garçons, les ratios filles-garçons par type d'infrastructures ne sont pas connus et aucune information existe sur la gestion de l'hygiène menstruelle dans les écoles tant dans les documents stratégiques que politiques.

En exploitant les données de l'annuaire statistique 2014-2015, en moyenne il existe 0,9 cabines par école. Le ratio élèves/latrine est de 235 enfants pour 1 latrine. Ce taux monte pour les filles à 274 élèves-filles par latrine. En termes d'approvisionnement en eau potable, la moyenne est de 788 enfants par point d'eau (sans que ces chiffres tiennent compte du taux de fonctionnalité des ouvrages).

Ces chiffres alarmants témoignent que la quasi-totalité des écoles au Tchad n'ont pas accès à des services adéquats exposant environ 1.9 millions d'enfants dont 870,000 filles aux risques de maladies d'origine hydrique quand ils sont à l'école. Aucune donnée officielle existe sur le lavage des mains au savon, constituant un goulot pour la planification, la

promotion et le maintien des bons comportements d'hygiène.

Ensuite, l'étude sur l'adaptation du temps scolaire révèle que l'un des éléments fondamentaux entravant le bon déroulement du calendrier scolaire est l'inexistence ou le mauvais état des infrastructures scolaires avec son corollaire l'absence des infrastructures d'accompagnement (toilettes, points d'eau pour la boisson et le lavage des mains). Ce phénomène se traduit évidemment par des récréations longues particulièrement pour les filles dues à la recherche de lieux de soulagement, et entravant le droit des enfants à des services de qualité dans un environnement sain.

Ces indicateurs démontrent que l'accès à l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement est un problème majeur au sein des établissements scolaires du pays et peut aggraver d'avantage les taux d'absentéisme en particulier chez les filles. En effet, selon le dernier annuaire statistique publié par le MENPC, le taux d'achèvement scolaire dans les écoles primaires est de 41.4%.

La situation est précaire d'où la nécessité d'avoir une Stratégie cohérente répondant aux besoins du pays pour fournir un accès durable, inclusif et équitable aux services d'eau, d'assainissement et hygiène au Tchad.

1.2 Tchad dans le contexte des Objectifs de Développement Durable

Le Tchad s'est engagé à atteindre les ODD établis par la communauté internationale pour 2030, en particulier les ODD 4 et 6 qui sont liés à l'EAHMS.

L'ODD 4 vise à assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. L'EAHMS contribue directement aux cibles suivantes de l'ODD 4:

- D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile;
- D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle;
- Faire construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir un cadre d'apprentissage effectif qui soit sûr, exempt de violence et accessible à tous.

L'ODD 6 vise à garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau.

L' EAHMS contribue directement aux cibles suivantes :

- D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable;
- D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable.

En lien avec les ODD 4 et 6, le Tchad s'est aussi engagé à l'ODD 5 qui vise à parvenir à l'égalité des sexes et à autonomiser toutes les femmes et les filles. En adressant les aspects EAHMS, en particulier la gestion de l'hygiène menstruelle, ceci contribue à l'éducation des filles dans la dignité et le respect de leurs droits. Par conséquent, ceci met fin à la discrimination faite aux filles lorsqu'elles ont leurs règles.

Compte tenu de la situation alarmante de l'EAHMS au Tchad, ces objectifs demandent un investissement politique, technique et financier important en EAHMS. Cette Stratégie illumine le chemin vers l'atteinte des ODD.

2. Définition des termes utilisés

Certaines définitions clés doivent être rappelées pour une compréhension commune du document :

WASH	OU	EHA
WATER		EAU
SANITATION		ASSAINISSEMENT
HYGIENE		HYGIÈNE

Donc, dans le cadre de ce document, WASH dans les écoles est équivalent à l'eau, l'assainissement et l'hygiène en milieu scolaire (EAHMS).

3 Processus de développement de la Stratégie

La stratégie de l'eau, l'assainissement et l'hygiène dans les écoles a été développée par un processus participatif avec l'intention d'inclure tous les acteurs. Par conséquent, la vision 2030, les axes stratégiques et activités principales furent développés au cours de plusieurs ateliers de travail en 2018.

Au cours de ces ateliers, 5 groupes thématiques ont été mis en place :

1. Définition des normes et standards
2. Outils/approches pour la promotion de l'hygiène
3. Curriculum/Formation
4. Gestion de l'Hygiène Menstruelle à l'école
5. Intégration ATPE/ATPC⁷

Ces groupes de travail ont fait la revue documentaire, collecté la documentation, et fait des recommandations au comité technique de pilotage de l'Alliance Nationale pour les Ecoles Saines et à la consultante chargée d'élaborer la Stratégie. Le MENPC ne s'est pas arrêté au développement de la Stratégie à N'Djamena. Les délégués provinciaux de l'Education, des représentants de la DANSS, des planificateurs des 23 provinces du pays ont été consultés lors d'un atelier de deux jours qui fut tenu à N'Djamena. Des groupes vulnérables ont participé à ces deux journées. Il s'agit des nomades, des représentants de personnes avec handicaps, des associations de femmes, pour que leurs voix soient

7. ATPC est l'approche prônée par le MEEP pour mettre fin à la défécation à l'air libre. ATPC est mise en œuvre dans les communautés et ATPE dans les écoles.



Figure 3 : Processus de développement de la Stratégie (2018)

prises en compte et que le processus soit le plus inclusif possible.

Le document est passé par deux étapes de validation. Le premier avec le comité de pilotage de l'Alliance qui a fait un feedback sur les grandes sections importantes comme par exemple le suivi et l'évaluation, vérifier la cohérence des chiffres et les sources de données appropriées pour la Stratégie. Le comité a suggéré d'adresser l'EAHMS en situation d'urgence. Ensuite s'est tenu un atelier de validation de deux jours où une cinquantaine d'acteurs multisectoriels ont offert des suggestions pour ajouts et amendements aux activités proposées des 8 axes stratégiques.

Le document fut techniquement validé le 16 août 2018.

Le MENPC ne s'est pas arrêté à cette validation. Une étude d'analyse des goulets d'étranglement fut conduite pour identifier les freins à la mise en œuvre de la Stratégie et son passage à l'échelle. Les partenaires ont donc défini une liste de goulets prioritaires et pour la hiérarchisation de ses goulets, la collecte a été effectuée dans 50 écoles dans les régions de Moyen Chari, le Lac et Mayo-Kebbi Est. Les restitutions ont eu lieu dans deux régions et à N'Djamena. Le chapitre 10 fait le sommaire de la hiérarchisation des goulets et des recommandations.

4 Environnement favorable

4.1 Politiques et stratégies

a) Tchad Vision 2030

Ce document représente le cadre juridique de référence dans lequel l'EAHMS évoluera, et où se place la Vision 2030 de l'EAHMS du Tchad développé en mai 2018. Il contient des lignes directrices sur la construction et l'équipement des infrastructures socio-sanitaires et éducatives et l'atteinte de la parité filles/garçons dans le système éducatif.

Parmi les 9 Objectifs Stratégiques de cette vision, on trouve l'OS 7, Améliorer la qualité, l'accès équitable et l'offre de services sociaux de base, qui inclut la

réalisation des investissements dans les services sociaux de base (éducation, santé, nutrition, accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'habitat).

L'OS 8, « Élaborer et mettre en œuvre une politique genre », parle directement de la nécessité de mettre et de garder les filles à l'école.

b) Politique Nationale de l'Alimentation, de la Nutrition et de la Santé Scolaire (PNANSS) du MENPC

La PNANSS s'inscrit dans les ODD. Bien que la plupart des objectifs sont relatifs à l'alimentation et

la nutrition des enfants scolarisés, on retrouve des objectifs spécifiques à l'EAHMS : Lutter contre les déperditions scolaires par l'amélioration de l'accès et du maintien à l'école des enfants notamment des filles, et promouvoir l'hygiène, la santé et la nutrition en milieu scolaire par l'augmentation du nombre des installations sanitaires et par le renforcement des activités d'éducation sanitaire.

La politique soutient la décentralisation et l'appropriation communautaire, ainsi que l'intersectorialité et le partenariat, composantes cruciales pour un environnement favorable à l'eau, l'assainissement et l'hygiène en milieu scolaire.

c) Arrêté No. 60 MEA/SG/DGHA/DA/2017 –

Portant définition des différentes phases de mise en œuvre des projets intégrés Eau, Hygiène et Assainissement en milieu rural, avec un fort accent sur les comportements d'hygiène, la durabilité, le suivi, et la prise en charge locale des décisions et de la maintenance, l'Arrêté 060 offre une excellente opportunité pour promouvoir l'EAHMS à travers la mise en œuvre de l'ATPC et de l'ATPE qui renforce davantage le lien écoles et communautés. L'arrêté 060 promeut la résilience communautaire par des diagnostics participatifs, la définition de vision commune et une mise en œuvre d'un plan d'action communautaire. L'EAHMS en fait partie et n'est pas dissocié de la communauté.

« D'ici 2030, les enfants scolarisés du Tchad bénéficient d'une éducation de qualité grâce à un accès équitable et durable à l'eau potable, aux services d'assainissement et appliquent aisément les bonnes pratiques d'hygiène. »

Cette vision fut cautionnée lors d'un atelier de consultation en août 2018 avec les groupes vulnérables tels que les nomades, les personnes à handicaps, des représentants d'organisations

d) « Feuille de Route » pour un Tchad sans défécation à l'air libre d'ici 2030

En juillet 2018, le MEEP a validé par un atelier de consensus national la « Feuille de Route » pour un Tchad sans défécation à l'air libre d'ici 2030. Le lancement officiel a eu lieu en novembre 2018 par le Ministre de l'Environnement, de l'Eau et de la Pêche. Une des stratégies de la « Feuille de Route » est la mise en œuvre de l'approche ATPE dans les écoles. Par des outils participatifs et des techniques de facilitation, les élèves s'engagent avec l'aide des membres de la communauté où se trouve l'école à ne plus déféquer à l'air libre et à se laver les mains avec de l'eau et du savon. Pour atteindre cet objectif, un ensemble d'actions est mis en place. Donc, la « Feuille de Route » fait la promotion des écoles saines où les élèves peuvent apprendre dans des meilleures conditions pour une éducation de qualité.

e) Création de la Vision 2030 pour le WASH dans les écoles

Cette vision fut créée lors de l'atelier du développement de la Stratégie (mai 2018), par consensus des participants des agences clés. La vision est ce qui suit :

féminines et des délégués du MENPC des 23 provinces du pays. La vision guide la Stratégie toute entière et définit les éléments qui y sont inclus.

4.2 Cadre institutionnel

Le cadre institutionnel pour la Stratégie de l'EAHMS consiste en :

a) Services techniques du MENPC avec le mandat pour l'EAHMS

- La Direction de l'Alimentation, de la Nutrition, et de la Santé Scolaire (DANSS) joue le rôle de coordonnateur de l'EAHMS au sein du MENPC. Cette direction a pour mandat de développer l'hygiène en milieu scolaire dans les écoles du

Tchad. Le choix d'un point focal pour l'EAHMS au sein de la DANSS démontre l'acharnement du pays à l'EAHMS.

- Pas moins important est le rôle de la Direction de l'Analyse et de la Prospective (DAPRO) dans la conception et l'exécution de la Stratégie Nationale. Cette direction, aussi avec son point focal pour l'EAHMS, gère tout ce qui concerne

le suivi des indicateurs clés harmonisés avec les indicateurs proposés par les ODD. Cette Direction est chargée de la définition des normes et standards pour le compte du MENPC. Elle a orienté les partenaires dans la conduite d'améliorations d'infrastructures en milieu scolaire. Elle coordonne la collecte, l'analyse et la publication des annuaires statistiques sur une base annuelle.

b) Autres Ministères avec mandat pour l'EAHMS

Le Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de la Pêche (MEEP) soutient le développement d'indicateurs avec la DAPRO et fournit l'appui technique pour l'amélioration des infrastructures EAH. Le MEEP fait partie de l'Alliance Nationale pour les Ecoles Saines, plateforme de coordination qui est un des grands jalons de la « Feuille de Route » pour un Tchad FDAL d'ici 2030 incluant des écoles sans défécation à l'air libre.

Le Ministère de la Santé Publique (MSP) aide à la promotion de la santé scolaire en participant pleinement à la définition de la Stratégie WASH dans les écoles, le contenu technique et normatif lié à la santé et à l'hygiène en milieu scolaire. Le Ministère à travers ses directions techniques s'occupe du déparasitage dans les écoles, cohérent avec la santé scolaire.

c) ONG nationales et internationales

Au Tchad, peu d'ONG mettent en œuvre des programmes intégrés WASH dans les écoles avec le changement de comportement au centre des actions. Donc, il fut difficile d'avoir des retours d'expérience ou de chiffrer un programme national lors de l'élaboration de la Stratégie. Les ONG nationales et internationales ont participé au développement de la Stratégie. Elles sont représentées à l'Alliance Nationale pour les Ecoles Saines et peuvent rejoindre l'Alliance à leur demande. Elles mettront en œuvre la Stratégie.

d) Partenaires Techniques et Financiers (PTF)

Les PTF sont organisés en groupes d'échanges en fonction des thématiques : eau et assainissement, éducation. Les PTF ont leur rôle dans la promotion des axes stratégiques de la Stratégie. Dans le cadre du développement de la Stratégie, UNICEF joue un rôle catalyseur pour motiver et encourager l'implication des acteurs intervenant dans le secteur de l'EAHMS. UNICEF aide à exploiter les expériences vécues et leçons tirées d'autres pays de contexte similaire au Tchad ou ailleurs en WASH et en GHM dans les écoles. Aux côtés de la DANSS, UNICEF encourage la coordination des intervenants et des actions pour l'atteinte des ODD 4 et 6.

4.3 Cadre de mise en œuvre

Le MENPC a lancé en mai 2018 l'Alliance Nationale pour les Ecoles Saines en collaboration avec les ministères MEEP et MSP. L'Alliance est un cadre national de référence permettant au MENPC de mobiliser les acteurs autour d'une vision conjointe et cohérente avec la PNANSS et les ODD. Cette vision a été citée en haut. En lançant officiellement l'Alliance et en mettant en place par arrêté un comité de pilotage, l'Etat Tchadien démontre son engagement politique pour l'EAHMS. L'Alliance est appelée à identifier les goulots d'étranglement, à élaborer la Stratégie Nationale EAHMS avec ses outils, normes et standards, à faire du plaidoyer en faveur de l'EAHMS, à contribuer au renforcement des capacités, et à assurer la mise en place des

infrastructures EAH avec les comportements associés à ces améliorations. L'Alliance nationale veille aussi au respect de la Stratégie EAHMS, des normes et standards nationaux, et leur appropriation par les responsables du secteur de l'éducation et par les communautés⁸

L'Alliance est composée des acteurs principaux (MENPC, MEEP, MSP) et les acteurs indispensables à la réussite de l'EAHMS : le secteur privé, les ONG, les PTF, la communauté religieuse, les associations, les groupes vulnérables⁹. La liste élargie des acteurs est mise en Annexe 1. La coordination des actions est la responsabilité du Comité Technique de Pilotage coiffé par la DANSS avec l'appui des directions DAPRO et DPEF en partenariat étroit avec l'UNICEF.

8. TDR de l'Alliance Nationale pour les Ecoles Saines

9. Arrêté N° 149/PR/MENPC/SEENPC/DGM/DGAPR/DANSS/2018 du 24 mai 2018.

5 Axes stratégiques : activités principales

5.1 Accès durable et inclusif aux services WASH pour les écoles

La construction des ouvrages eau et assainissement pour les écoles est un pilier principal de l'EAHMS, mais aussi le plus coûteux. C'est pourquoi ces investissements doivent être étroitement accompagnés par des actions visant leur fonctionnement continu par une bonne utilisation et maintenance, et la possibilité de réparations en cas de panne (voir Axe 5.7). Ils doivent aussi être précédés par une analyse des coûts des investissements et surtout des coûts récurrents liés au fonctionnement et entretien (F&E) qui reviennent aux écoles, APE et communautés. Cette analyse permet une budgétisation et des demandes de financement rationnelles.

Les services EAH incluent tout ce qui est matériel (ou intrants), et pas seulement les installations d'eau et d'assainissement. On y retrouve les dispositifs de lave-mains, les produits de nettoyage et d'hygiène comme savon et serviettes hygiéniques ou garnitures¹⁰.

La stratégie est d'atteindre une couverture de 100% des établissements scolaires d'ici 2030 avec le paquet minimum¹¹ qui est défini par l'Alliance, par des financements divers et selon les normes et standards d'inclusivité et de durabilité formulés par le MENPC et validés par l'Alliance. Les actions prévues sont :

- Réalisation de forages et équipement de puits avec pompes desservant les établissements scolaires ;

- Réparation de pompes/forages en panne pour remettre des investissements préalables en valeur ;
- Construction de latrines séparées filles/garçons selon les normes et standards ;
- Installation de dispositifs de lavage des mains près des latrines (peut être fait par la communauté scolaire) ;
- Installation de dispositifs de lavage des mains favorisant le lavage des mains en groupe ;
- Approvisionnement continu en matériel d'hygiène et d'assainissement dans les établissements scolaires (savon, cendre, brouettes, pelles, râteliers, balais, produits de nettoyage) ;
- Approvisionnement continu des stocks de garnitures hygiéniques pour les filles ;
- Raccordement aux réseaux d'eau (branchement) pour des écoles urbaines et péri-urbaines ;
- Installation des bacs à ordures avec possibilité de tri.

De plus, la Stratégie suggère que les améliorations soient proposées à la suite d'un diagnostic technique des besoins WASH et une enquête CAP avec prise en compte obligatoire de la GHM. Un exemple de formulaire d'enquête CAP est indiqué en annexe 3.

5.2 Création de bonnes habitudes d'hygiène (surtout LMS)

L'adoption de bonnes pratiques d'hygiène par les élèves et leurs familles figure comme objectif central de la Stratégie Nationale de l'EAHMS. Il a été rigoureusement démontré que sans l'acquisition des bonnes habitudes d'hygiène et la pratique régulière de celles-ci, les investissements en EAH n'aboutissent pas aux résultats voulus, qui sont une réduction de maladies liées à l'eau et à la contamination fécale, un état de santé et une performance scolaire améliorés.

Cette adoption de bonnes pratiques d'une manière habituelle dépend des approches au changement de comportements qui vont au-delà de dissémination d'informations et d'instructions. La Stratégie pour le changement de comportements comprendra l'établissement de routines dans les écoles, par exemple par des directives que chaque classe se lave les mains à la rentrée de la récréation ou avant le goûter à des heures et des lieux fixes. De plus, la Stratégie aidera les élèves à décider

10. Les serviettes hygiéniques sont appelées « garnitures » au Tchad

11. Voir l'approche Pas à Pas à la page 23

eux-mêmes sur les activités d'hygiène à travers les clubs d'hygiène scolaire, et de donner leur point de vue sur le dessin des dispositifs de lave-mains. Les dispositifs seront mis à des endroits faciles d'accès et qui rappellent aux élèves de se laver les mains surtout en sortant des toilettes, par exemple avec des « coups de pouce » comme une peinture gaie ou des flèches vers le dispositif de lavage des mains. Un coup de pouce pour le LMS doit être **remarquable** (gai, placé là où l'utilisateur le verra facilement), **inclusif** (visible pour tous, par exemple un très jeune enfant ou un handicapé), et **simple**¹². Les cantines scolaires sont aussi des endroits critiques pour ces dispositifs et/ou coups de pouce.



Figure 4 : Coup de pouce sur le mur d'une latrine dans une école au Tchad pour rappeler le LMS et la non défécation à l'air libre (© UNICEF KOREA/2018/ Sangmooh Han)

Aucun changement de comportements peut se faire sans un accès facile aux matériels nécessaires: savon, cendre, eau, récipients¹³. Pourtant, ce sont ces articles qui manquent le plus souvent. La Stratégie met un accent particulier sur la recherche de solutions endogènes au ravitaillement continu des intrants et matériels d'hygiène nécessaires aux bonnes pratiques.

Dans la mesure du possible la Stratégie envisage l'introduction (ou le renforcement par matériel éducatif) des thèmes sur les bons comportements d'hygiène dans les leçons en classe, adaptés à des niveaux différents.

La Stratégie montre le chemin pour engager les parents et mères d'élèves (APE et AME) dans les activités de changement de comportement, à travers les élèves dans les clubs d'hygiène, les COGES, des APE et des initiatives communautaires. Les activités ou actions prévues sont :

- Mise en place des clubs d'hygiène scolaires avec plans d'activités ;
- Production de matériels IEC et guides pour enseignants et élèves ;
- Introduction ou renforcement des thèmes sur l'hygiène dans le curriculum ;
- Positionnement des dispositifs LMS durables et aisément utilisables près des latrines ;
- Promotion de routines pour le LMS dans les écoles, p. ex. séances de LMS en groupe (par rotation) ;
- Campagnes sur thèmes d'hygiène avec les APE et AME et structures communautaires ;
- Activités école – ménage/communauté (journées internationales, foires, théâtre, etc.) ;
- Concours écoles propres¹⁴ et visites d'échanges entre écoles à l'échelle d'un canton y compris zones péri-urbaines et urbaines ;
- Création d'activités culturelles dans les écoles avec thèmes EAH (danse, théâtre etc...) ;
- Approvisionnement durable en intrants et matériels comme savon/cendre, bacs à ordures, dispositifs LMS, avec l'appui des APE ;
- Sensibilisation et formation des vendeuses de denrées avec l'implication de la police d'hygiène ;
- Redynamisation du club d'hygiène scolaire¹⁵ ;
- Inclusion d'indicateurs relatifs à la pratique de l'hygiène dans les instruments de suivi ;
- Utilisation des ressources existantes pour soutenir les activités éducatives (ex. comité des femmes du Syndicat des Enseignants du Tchad).

12. <https://globalhandwashing.org/resources/faq-using-nudges-to-encourage-handwashing-with-soap/>

13. Par exemple : Sakhanes, bouilloire pour se laver les mains et pieds

14. Ce concours peut être annuel entre les mêmes écoles d'un même canton

15. NB : Chaque école a la responsabilité de sauvegarder la santé des enfants par rapport aux activités d'hygiène (par exemple le nettoyage des toilettes)

5.3 Gestion de l'Hygiène Menstruelle



Figure 5 : Illustration d'une scène courante de filles qui ont leurs règles pour la première fois en classe

Le sujet de la gestion des règles par les filles à l'école attire de plus en plus l'attention des décideurs. Les études ont montré que le manque de possibilités (infrastructures, matériel, connaissances) pour les filles de gérer leurs règles aisément à l'école peut provoquer la peur des fuites, les taquinages et mener à des absences des cours et éventuellement l'abandon de l'école.

Le Tchad s'est inscrit aux ODD qui promeuvent l'équité d'accès à l'éducation et la couverture universelle en EAH. La gestion de l'hygiène menstruelle (GHM) est essentielle à l'atteinte de plusieurs ODD tels que l'ODD 4 (égalité d'accès à l'éducation), 5 (égalité des sexes) et 6 (accès à l'eau et l'assainissement). En plus, la GHM touche à l'ODD 1 (élimination de la pauvreté), l'ODD 3 (santé et bien-être) et l'ODD 8 (travail décent et croissance économique).

Pour assurer une couverture adéquate et adaptée d'une bonne GHM scolaire, cette Stratégie adopte les meilleures pratiques expérimentées des pays voisins : une approche intégrée avec installations sanitaires séparées avec espace GHM, avec accès aux produits pour les filles et une éducation sur la puberté pour les filles et les garçons. Les filles elles-mêmes auront leur mot à dire quant au choix des matériels de GHM et du dessin des infrastructures sanitaires.

Les besoins des enseignantes pour la GHM sont aussi pris en compte et feront l'objet d'une

budgetisation ciblée dans les budgets annuels d'investissement pour les infrastructures d'assainissement des écoles, pour assurer que les écoles répondent à ces besoins. Les normes et standards proposés avec les indicateurs accompagnants incluent la présence d'infrastructures adaptées à la GHM des enseignantes (séparées, protégées) dans la section sur la GHM. Les actions/activités prévues sont :

- Installations sanitaires adaptées aux besoins GHM des filles adolescentes et des enseignantes (séparées par genre, assez spacieuses pour permettre un nettoyage et changement des garnitures, intimes, portes verrouillées de l'intérieur, accès à l'eau) ;
- Approche intégrée de l'éducation sur la puberté pour les filles et les garçons à travers les clubs d'hygiène scolaires ou en classe, avec livrets pour élèves et outils pédagogiques pour les enseignants ;
- Discussion des tabous avec les parents et autres membres de la communauté pour faciliter les programmes GHM à l'école ;
- Accès continu aux produits de GHM à l'école (garnitures en stock d'urgence, matériels pour fabrication locale de garnitures) adaptés aux réalités et coutumes positives locales ;
- Partenariat avec le secteur privé, les fournisseurs locaux pour la fabrication des garnitures ;

- Formation des enseignants sur l'enseignement de la GHM et la puberté pendant leurs recyclages pédagogiques et leurs cours professionnels ;
- Programme école-communauté sur la GHM (APE/AME, COGES, comités EAH, chefs traditionnels et leaders religieux, organisations de la société civile) ;
- Identification de champions (surtout males) qui pourront guider les activités et plaider en faveur de la GHM aux différents niveaux ;
- Création des centres d'écoute pour les filles qui sont gérés par les mères d'élèves selon leurs possibilités ; sinon des endroits de repos pour les filles à l'école en cas de douleur ;
- Formation des AME pour être des supports pour les filles ; identification d'autres femmes clés dans la communauté pour s'y joindre ;
- Association du personnel de santé, surtout ceux qui sont responsables pour la santé scolaire et des adolescents, par exemple aux formations des enseignants en GHM ;
- Définition du kit d'hygiène adapté pour la GHM selon le contexte du Tchad ou des spécificités des provinces.

5.4 Normes et standards

L'établissement des normes et standards pour tous les aspects techniques de EAH en milieu scolaire – infrastructures, fonctionnement et entretien, éducation à l'hygiène, GHM, structures comme clubs d'hygiène – est une priorité centrale pour le développement de la Stratégie Nationale. La Stratégie sert de véhicule pour assurer que le pays atteigne les normes internationales selon les standards acceptés par tous pour assurer une couverture universelle des écoles en EAH et GHM.

Le processus pour définir les normes et les standards est aussi important car il permet aux différents acteurs d'en discuter et de comprendre les différents points de vue. Les normes/standards établis se conforment aux normes/standards internationaux. Une fois établis, les normes et standards harmonisent les activités des acteurs divers et servent de base pour le suivi et l'évaluation des interventions. Les actions prévues sont :

- Adaptation des normes et standards d'accès aux ouvrages WASH dans les écoles (combien d'ouvrages d'assainissement minimum pour garçons, filles, enseignant(e)s ; combien d'élèves par point d'eau) ;
- Conceptualisation des prototypes de construction

des ouvrages WASH pour assurer la qualité, la durabilité et le coût selon le contexte (GHM, vulnérabilités diverses¹⁶) ;

- Actualisation des normes et standards des installations et activités liées à l'hygiène par rapport aux emplacements et l'utilisation des installations (types de dispositifs de lave-mains) ;
- Actualisation des normes/standards pour l'entretien et la réparation des ouvrages WASH dans les écoles (réparateurs, pièces de rechange) ;
- Etablissement des normes/standards pour garantir aux filles et aux enseignantes la possibilité de la GHM à l'école y compris l'élimination saine des garnitures usées (dimensions, dessins des latrines et incinérateurs si pertinents pour faciliter la GHM, accès à l'eau à l'intérieur).

En attendant d'avoir un document sur les normes et standards, des orientations et exemples soumis par le groupe de travail sur les normes et standards sont donnés en Annexe 4 : Orientations sur les normes et standards.

16. Les vulnérabilités entendues dans cette Stratégie comprennent surtout les filles, les nomades, les réfugiés, les handicapés, les albinos, les lépreux,

5.5 Formation et renforcement de capacités

La construction de toilettes et points d'eau jumelée à des activités d'hygiène dans les écoles n'est pas nouveau. Depuis longtemps des projets investissent dans ces activités, et chaque projet comprend son volet formation, normalement des enseignants et des parents d'élèves. Après 5 ans, le projet s'évalue : les enseignants sont réaffectés et les ouvrages tombent en panne ou se désintègrent. Les résultats sont décevants. Les données recueillies par le JMP à la fin des OMD en 2015 démontrent une situation alarmante quant à l'accès aux services EAH et la durabilité du WASH dans les écoles en Afrique subsaharienne.

La stratégie du Tchad est d'éviter ces échecs en se focalisant sur les éléments et activités qui sont associés avec la pérennisation des investissements EAH. L'approche « système » est un élément essentiel qui sera appliquée dans le domaine de la formation et le renforcement de capacités pour assurer une formation continue et de qualité des acteurs clés responsables pour les programmes eau, assainissement et hygiène en milieu scolaire.

Au lieu de laisser les formations des enseignants, des directeurs d'écoles, des élèves ou membres APE à des projets selon la manière habituelle, le Tchad intègrera les thèmes sur l'eau, l'assainissement, l'hygiène, la GHM, l'équité, le genre, le fonctionnement et l'entretien dans le système officiel de formation (ENI) et de renforcement de capacités (recyclages pédagogiques) nationaux des enseignants. En plus, les formateurs seront accompagnés des manuels et guides qui pourront être adaptés par des projets ou ONG. Leur utilisation, même adaptée, assurera une harmonisation des approches du WASH dans les écoles à l'échelle du pays entier. Néanmoins, l'innovation ne sera pas découragée, mais encouragée, avec un partage de ces innovations avec les institutions responsables. Les activités/actions prévues sont :

- Développement et insertion des modules EAH et GHM dans le curriculum des écoles normales pour instituteurs avec exercices pratiques et questions pour les examens ;
- Développement des modules pour les cours de recyclage dans les centres pédagogiques avec activités pratiques (ex : fabrication de savon,

- dispositifs de lave-mains, couches GHM) ;
- Création et distribution de matériels IEC pour enseignants, APE/AME et élèves accompagnant les modules thématiques ;
- Développement de séances EAHMS à diffuser par la radio scolaire et associative ;
- Elaboration d'un guide sur l'EAH en milieu scolaire pour la formation des membres des comités WASH, les APE/AME, les clubs d'hygiène scolaires ;
- Utilisation du guide de l'ATPC et son adaptation pour le milieu scolaire ;
- Production d'un guide de gestion des composantes EAH pour la direction d'écoles ;
- Production/distribution/vulgarisation des outils de formation des APE, AME, réparateurs pompes etc.

Le déroulement proposé des formations sera à court, moyen et long terme. Les formations à court terme auront les étapes suivantes :

- Développer un guide pratique de formation des directeurs (directrices) d'écoles sur EAHMS par des experts techniques (ou adaptation de guides existants) ;
- Créer une équipe technique composée de pédagogues de la DEP, de la DFE, des techniciens de la DANSS, des ministères MSP, MEEP, et du CNC (20 cadres minimum) ;
- Organiser un atelier pour cette équipe technique pour revoir, réviser et valider le guide des directeurs (directrices) d'écoles en matière de EAHMS ;
- Organiser des formations provinciales au profit des inspecteurs, des conseillers et des animateurs pédagogiques assurées par l'équipe technique en matière du guide sur EAHMS ;
- Organiser des formations départementales à l'intention des directeurs (directrices) d'écoles par les inspecteurs et animateurs pédagogiques, et supervisées par l'équipe technique en matière de l'EAHMS. Les directeurs (directrices) d'écoles qui bénéficient de la formation seront dotés

de matériel didactique et de maintenance des ouvrages WASH construits dans leurs écoles.

Les formations à moyen terme : il s'agit de la formation initiale qui doit être assurée dans les institutions de formation telles que l'École Normale des Instituteurs (ENI) et L'école Normale Supérieure (ENS). Elle est destinée aux élèves maitres et aux futurs professeurs des enseignements moyen et secondaire. L'insertion de modules sur l'EAH sera le résultat d'une négociation avec ces institutions. L'aspect pratique de l'EAH dans les écoles pourra directement bénéficier ces institutions si la pratique est faite sur place (réparations des sources d'eau et assainissement, p.ex.). La formation à travers la radio et la télévision sera aussi testée.

Dans le souci de rendre rapidement opérationnelle la Stratégie, les plans de formation recommandés

doivent intégrer le plan de formation du MENPC prévu par le PIET. Les exigences particulières de cette formation sont celles contenues dans la politique de formation du gouvernement.

Les formations à long terme : Il s'agit de l'adoption permanente des modules sur l'EAH dans les systèmes de formation initiale des enseignants, et aussi dans le système de recyclage périodique dans les CDFCEP. Ainsi, on est assuré que chaque nouvelle vague d'enseignants formés aura la base de comment enseigner le WASH dans la classe et aussi comment organiser les activités pratiques avec les élèves et avec les APE. Les recyclages renforceront des acquis initiaux par des thèmes plus approfondis (la GHM et la fabrication de garnitures, p. ex.).



5.6 Renforcement de l'environnement favorable

Un environnement favorable est clé à la pérennisation d'un programme EAHMS. Le Tchad a mis en place plusieurs initiatives comme la PNANSS, l'Arrêté 060 et l'Alliance Nationale pour les Ecoles Saines qui permettent le développement de la Stratégie Nationale dans un contexte favorable.

Un environnement favorable solide au programme national de l'EAHMS à l'échelle assurera le déroulement, l'expansion, l'acceptation et la pérennisation de la Stratégie pour l'atteinte des objectifs ambitieux. Pour cela, une attention continue sera prêtée aux initiatives et actions qui ont pour but le renforcement de l'environnement favorable.

Les éléments d'un environnement favorable comprennent le cadre juridique et réglementaire, la budgétisation et le financement, le plaidoyer pour des investissements durables, les partenariats, et aussi un accès aux statistiques courantes et validées. Les actions/activités prévues sont :

- Etablissement de normes et standards nationaux pour l'EAHMS (voir Axe 5.4) ;
- Création d'étude de cas sur les impacts du manque d'investissement dans les programmes durables EAHMS comme outil de plaidoyer ;

- Création de lignes budgétaires à tous les niveaux pour financer l'EAH en collaboration avec le ministère des finances ;
- Mise en place d'une stratégie de mobilisation des ressources en faveur de l'EAHMS ;
- Mise à jour de la carte scolaire et des bases de données sur l'EAH ;
- Etablissement d'un système de financement communautaire pour le fonctionnement et l'entretien (F&E) des ouvrages ;
- Création de partenariats complémentaires pour l'EAH entre le gouvernement, les ONG, le secteur privé et autres et pour le passage à l'échelle (couverture universelle) ;
- Validation et adoption de la Stratégie Nationale de WASH dans les écoles au niveau national et régional avec les Plans d'Action Communs des provinces pour la mise en œuvre ;
- Sensibilisation et communication sur l'EAH pour le plaidoyer et la visibilité ;
- Plaidoyer pour la prise en compte de l'EAHMS par le Programme National de Développement.

5.7 Fonctionnement et entretien des installations WASH

Le fonctionnement et l'entretien (F&E) des installations eau, assainissement et hygiène est un élément clé de la pérennisation. Malheureusement, il est souvent oublié ou non pris en compte dès la planification. La stratégie du Tchad propose des actions pour assurer que le F&E fasse partie intégrale du système et pas une activité qui est ajoutée après la construction.

Le F&E est surtout une responsabilité des utilisateurs, mais il a besoin d'un système de ravitaillement, de formation et de suivi derrière pour réussir. Les actions/activités prévues sont :

- Etablissement d'un système fonctionnel dans les écoles et les communautés pour entretenir les points d'eau et les infrastructures d'assainissement et subvenir aux pannes, ce qui fera aussi partie des normes et standards ;

- Etablissement ou renforcement d'un système d'accès aux pièces de rechange des pompes en lien avec les stratégies du MEEP ;
- Etablissement de contrat avec les fournisseurs de pièces de rechange et autres qui peuvent avoir un rôle dans la chaîne de réparations par département en synergie avec la stratégie du MEEP ;
- Inclusion de sections dédiées à l'entretien des ouvrages eau et assainissement par des utilisateurs à l'école dans les guides pour les clubs d'hygiène et pour la direction de l'école ;
- Analyse des coûts annuels à envisager pour le F&E et la réparation des ouvrages ;
- Directives aux écoles pour la création

des comités WASH, le choix et modalités d'engagement des réparateurs, la mise en place de comités de gestion des points d'eau, des dépositaires des pièces de rechange, et l'établissement d'une caisse scolaire pour couvrir les coûts des réparations ;

- Formation/recyclage et équipement des artisans réparateurs locaux ;
- Elaboration d'un plan de fonctionnement et d'entretien budgétisé qui permet à la communauté scolaire, aux APE, AME,

communautés de conduire des discussions communautaires et de s'engager réellement au maintien des améliorations et aussi l'approvisionnement des intrants (produits de nettoyage anal, savon, cendre, garnitures hygiéniques). Le plan doit clairement décrire les rôles et les responsabilités de chacun ;

- Association des services de vidange des fosses là où ils sont utiles et nécessaires. S'appuyer sur les mairies pour les services techniques et directive sur les vidanges.

5.8 Suivi et évaluation

Avec cette Stratégie Nationale, le Tchad a la possibilité de renforcer le système de suivi des axes stratégiques qui comprend les indicateurs adaptés et harmonisés avec les indicateurs internationaux qui mesurent l'avancement des pays vers les ODD. Ceci n'était pas le cas pendant la période des OMD, menant à des creux de données valables pour les pays comme le Tchad. Le Tchad bénéficie maintenant de l'appui du JMP pour l'aider à formuler les indicateurs utiles au pays et harmonisés aux ODD.

Pour le MENPC, la DAPRO est la direction en charge des statistiques scolaires avec l'appui de l'UNESCO, mais de multiples ministères interviennent dans la collecte de données liées à l'EAHMS (MSP, MEEP, MEPD, MFB). Il faudra donc prévoir une coordination interministérielle à travers l'Alliance, dont font partie la DAPRO et l'UNESCO, ce qui est une opportunité pour cette coordination.

En plus de cela, la création d'un cœur d'indicateurs avec des documents essentiels pour faciliter le recueil des données permettra au gouvernement du Tchad à travers le MENPC de fournir ces documents aux partenaires en termes de directives et d'insister que tous les intervenants dans le secteur de l'EAHMS collectent ces données clés et suivent les mêmes indicateurs sans une restriction à élargir les indicateurs ou les données propres à un projet ou programme EAHMS. Les activités/actions prévues sont :

- Définition des critères de désignation des acteurs ;
- Détermination des objectifs pour le suivi et l'évaluation ;
- Détermination de la fréquence de suivi et d'évaluation ;
- Identification et adoption des indicateurs à mesurer pour accès à l'eau, l'assainissement, l'hygiène et la GHM ;
- Insertion d'indicateurs EAH/GHM dans les outils d'inspection des écoles ;
- Insertion d'indicateurs EAH/GHM dans le SIGE officiel ;
- Insertion d'indicateurs EAH/GHM dans les recherches diverses sur l'éducation et autres thèmes liés ;
- Amélioration du système de collecte, analyse et diffusion des données EAHMS au niveau international, national, régional ;
- Mise en place des systèmes locaux de suivi/évaluation (APE/AME, COGES) ;
- Appui à l'Alliance pour la coordination interministérielle pour le suivi/évaluation de l'EAHMS.



Crédit photo © UNICEF CHAD/2018/Ravoala

6 Facteurs particuliers et transversaux

6.1 Genre

Le « genre » est souvent associé aux rôles socio-culturellement imposés qui mènent à la discrimination envers les filles et les femmes quant à l'accès à l'éducation, à la santé, aux ressources et au travail. Ceci est différent du « sexe » qui est la différence biologique entre les mâles et les femelles.

L'ODD 5 vise l'égalité entre les sexes, donc une fin à la discrimination du genre qui bloque les filles et les femmes de leurs droits à l'éducation, aux soins de santé, au travail correctement rémunéré, à la participation politique et aux positions de prise de décision. Dans le cas de l'EAHMS, la discrimination envers les filles se manifeste surtout dans l'accès aux services et structures EAH adaptées à leurs besoins pour gérer leurs règles à l'école. Une bonne GHM leur permet de participer aisément aux cours sans perte de journées ou de concentration sur l'apprentissage à cause de la peur ou de la honte.

La Stratégie Nationale s'aligne avec les ODD dans la matière de l'EAHMS sans discrimination de genre. Les mesures apparaissent dans plusieurs axes stratégiques et des exemples sont :

- Formulation et validation de normes et standards nationaux pour le nombre/ratio et la configuration des toilettes adaptées pour élèves filles et enseignantes par école ;
- L'installation de latrines adaptées aux besoins des filles et des enseignantes en nombre minimum mais suffisant selon les ratios établis ;
- Production de modules de formation, guides et bouquins destinés aux enseignants, aux parents d'élèves, aux élèves et autres, sur la puberté et la GHM ;
- Insertion d'indicateurs sur la GHM et accès à des infrastructures séparées et adaptées dans les instruments de suivi officiels ;
- Création et insertion de modules sur équité de genre et GHM dans le système officiel de formation professionnelle et de recyclage pédagogique du MENPC.



Crédit photo © UNICEF CHAD/2018/Azoura

6.2 Équité

L'équité pour l'EAHMS peut être définie en termes d'accès ou d'opportunité égale aux infrastructures d'eau et d'assainissement et aux pratiques d'hygiène pour chaque enfant en âge d'aller à l'école. Ceux qui sont le plus souvent marginalisés d'accès sont les filles (voir en haut), les handicapés, les nomades, les albinos ou lépreux, les plus pauvres, et les plus jeunes. L'UNESCO signale que plus de 90 % de tous les enfants handicapés ne fréquentent toujours pas l'école pour des raisons diverses, y compris le manque d'installations sanitaires adaptées à leurs besoins.

Les ODD ont été bâtis sur les principes d'équité et d'inclusion pour ne laisser personne de côté, et la Stratégie reflète ces mêmes principes. La Vision Tchadienne 2030 pour l'EAHMS appelle à l'inclusivité.

Les mesures pour assurer l'équité d'accès apparaissent dans les axes stratégiques, et des exemples en sont :

- Recenser toutes les populations marginalisées et documenter leur position géographique, leurs conditions socio-économiques et le taux de scolarisation des enfants de ces groupes (par ex. les nomades) ;

- Adapter les axes et les activités prévues de la Stratégie pour garantir l'accès des enfants de ces populations à l'EAHMS ;
- Inclure des normes et standards qui assurent l'inclusion des enfants de ces populations marginalisées, p. ex. les dimensions et adaptation d'au moins une latrine scolaire pour accommoder les enfants handicapés et/ou malvoyants ;
- Inclure ces groupes dans le suivi des indicateurs pour qu'on s'assure du suivi des initiatives à leur rencontre et un retour d'expériences ;
- Formuler des indicateurs pour les instruments officiels de suivi pour mesurer le taux de scolarisation des enfants des populations marginalisées.

6.3 Pérennisation

Le manque de fonctionnalité des installations EAH et par la suite le manque de pérennité a été soulevé par le bureau régional de l'UNICEF comme l'obstacle principal au WASH dans les écoles en Afrique de l'Ouest et Centrale.

Cette Stratégie prend ce défi en main et se base sur les principes et actions qui assureront la pérennité des ouvrages EAH/GHM et les bienfaits espérés de leur utilisation correcte. Ces éléments de pérennisation figurent dans chaque axe stratégique, et quelques axes sont des stratégies de pérennisation (par exemple le renforcement de l'environnement favorable). Les éléments principaux qui sont pris en compte depuis le début de l'élaboration de la Stratégie pour assurer la pérennisation sont :

- L'approche « système » qui est l'insertion de l'EAHMS dans le système éducatif à tous

les niveaux, et l'inclusion de tous les acteurs concernés dans la mise en œuvre ;

- La formulation et la validation des indicateurs de suivi relatifs à la pérennisation de tous les aspects du WASH : les ouvrages, les comportements, les capacités, le F&E, le financement continu. Ces indicateurs apparaissent dans les outils de suivi de tous les niveaux, et sont harmonisés avec les indicateurs internationaux qui mesurent l'avancement vers les cibles des ODD. Le suivi lui-même est un élément de la pérennisation et sera inclus ou renforcé dans le système existant ;
- La fonctionnalité pérenne des ouvrages EAH est clé, et dépend de la synergie entre beaucoup d'actions comme l'établissement de systèmes de F&E à l'école avec la participation de la communauté ou les APE et la possibilité d'accès

- à des pièces et à des recyclages ;
- L'emplacement du changement et de l'adoption des comportements d'hygiène et de F&E chez les élèves, les enseignants et les ménages au centre du programme national WASH/GHM dans les écoles, associés avec l'accès aux ouvrages et matériels et un environnement favorable (voir surtout Axes Stratégiques 5.1, 5.2 et 5.6) assure aussi la pérennisation du programme car ce sont les comportements qui font marcher

correctement les installations et qui les réparent en cas de panne ;

- L'insertion des modules de formation dans le système du gouvernement pour former et recycler les enseignants, directeurs et autres partenaires assurera la non-dépendance sur les projets et aussi une approche harmonisée et durable à travers le pays.

6.4 Urgences et crises

Les situations d'urgence sont une réalité au Tchad. On voit l'arrivée des réfugiés et l'établissement de camps pour eux, ainsi que les épidémies de choléra, et de temps à autre, l'insécurité surtout dans la région du Lac. L'EAHMS peut se faire dans ces situations. L'école sera peut-être l'endroit le plus sûr pour les enfants.

Une crise humanitaire peut être un conflit ouvert, des catastrophes naturelles, une épidémie, une discrimination. Les acteurs de l'EAHMS doivent être conscients de 3 types d'urgences ou de crises :

1. Climatiques comme des inondations ou crises alimentaires (avec déplacement des populations, camps de réfugiés) ;
2. Politiques comme une guerre civile ou des conflits armés (avec déplacement des populations, camps de réfugiés) ;
3. Epidémiologiques comme le cholera ou l'Ébola (les populations restent sur place).

Chaque scénario appelle à des mesures de préparation et de réponses en lien avec les mesures prônées par le cluster WASH, Education et les acteurs humanitaires. Cette Stratégie touchera les points principaux à retenir, et encourage les acteurs à se familiariser avec les agences et les documents clés, et de se tourner vers eux pour des directives détaillées.

La planification informée par une analyse des risques est importante à une urgence pour 1) atténuer les effets de la crise et 2) assurer l'accès aux services par les populations touchées. L'EAH est une composante essentielle d'une crise humanitaire. Pendant les urgences, les écoles peuvent être

des lieux d'hébergement des populations d'où la nécessité que les services EAH soient déjà disponibles avant la crise. Ils peuvent aussi être des lieux de stabilité et de routine pour les enfants. Donc, tous les EAE ou les ETA doivent être pourvus d'infrastructures EAH adaptés et inclusifs et aussi la mise en place de la routine pour le lavage des mains au savon et la promotion de la bonne utilisation des sanitaires pour freiner la défécation à l'air libre.

En plus, elles peuvent transmettre des leçons importantes et bénéfiques en matière de santé publique. Toutefois, lors des crises les écoles sont souvent victimes d'une mauvaise utilisation des infrastructures EAH. Pour cela les activités de changement de comportement associées aux améliorations doivent continuer même pendant la crise.

Il n'existe pas une politique spécifique pour l'EAHMS en situations d'urgences. L'organisation de référence pour les crises humanitaires est l'UNICEF et l'UNHCR. UNICEF a un document clé, Les Principaux Engagements pour les Enfants dans l'Action Humanitaire. UNICEF a aussi développé une approche, l'Ecole Sécurisée, qui peut être adaptée selon le contexte. Il s'agit d'analyser les risques potentiels, les vulnérabilités des populations et systèmes et leurs capacités pour prévenir, préparer et répondre. Ensuite, il s'agit de livrer des stratégies multisectorielles qui renforcent la résilience, et des stratégies d'éducation qui continuent sans rupture.

Il existe des modèles d'infrastructures EAH répondant aux contextes de crise, par exemple dans des camps ou après un événement climatique, qui sont considérés comme espaces transitionnels. Un document sur ces modèles a été produit par

UNICEF: « Compendium of WASH in Schools Facilities in Emergencies ». Le lavage des mains au savon peut se faire à tout moment sans grande infrastructure, et pourrait être le geste le plus important à maintenir en toute situation d'urgence, si possible. Les sakhane, l'approvisionnement en savon permettront d'établir les routines.

Si l'urgence est une épidémie comme le choléra, il existe aussi des directives et guides publiés par UNICEF et OMS, basés sur le WASH et utilisables pour assurer les activités EAHMS durant l'épidémie.

En situation de crise et d'urgences de toutes sortes, les jeunes adolescentes auront besoin de s'occuper de leur hygiène menstruelle. Ceci présentera sûrement un défi pour les acteurs en EAHMS et au-delà, mais des approches sont présentées dans une nouvelle boîte à outils pour la GHM en

situation d'urgences trouvable sur www.rescue.org. Pour s'assurer de la dignité des filles, la GHM sera soutenue par la mise à disposition de kit d'hygiène afin que les filles puissent continuer à gérer leurs règles en toute dignité. Lors des urgences, les ETA ou les EAE peuvent être des lieux d'apprentissage sur la puberté et GHM. A noter qu'aucune distribution de kit d'hygiène contenant des matériels pour la gestion de l'hygiène menstruelle ne sera faite sans des sessions d'information à l'utilisation des garnitures.

D'une manière générale, en toute situation d'urgence, les normes sphères sont d'excellentes références pour l'eau, l'assainissement et hygiène. Les acteurs humanitaires doivent se référer aux normes sphères et aussi les directives des clusters WASH et Education.



7 Mise en œuvre de la Stratégie

7.1 Principes directeurs

Approche « système » (tous les éléments du système sont inclus dès le début) – Le « système » pour l'EAHMS comprend tous les acteurs qui contribuent à la durabilité du programme national EAHMS. Ils sont identifiés dès le début et sont inclus dans le développement de la Stratégie, dans laquelle ils s'engagent pour exercer leurs rôles avec leurs ressources pour arriver au but co-établi. Une analyse du système commence avec l'identification des partenaires courants (e.g. ministères) et hors du commun (e.g. associations, journalistes), et ensuite de leurs rôles/responsabilités, comment les éléments du système sont liés et interdépendants, et comment ils peuvent le mieux collaborer [Voir la liste élargie

des acteurs EAHMS établie au cours des ateliers de mai et d'aout en Annexe 1].

Approche « pas à pas » – cette approche définit les paquets minimum d'installations et d'activités EAH dans une école jusqu'à arriver aux normes établies par le pays. Chaque niveau correspond à un drapeau en couleurs : orange pour le 1^{er} paquet minimum, jaune pour le 2^e niveau et drapeau vert pour le paquet complet (atteinte des normes). Ce système d'avancement « pas à pas » permet aux écoles d'avoir des objectifs réalisables et de fêter leurs réalisations.

Les paquets d'activités des 3 niveaux de drapeaux ont été définis comme :

Niveaux/Drapeaux	Paquets/Activités
Drapeau Vert Ecole idéale	L'école répond aux normes et standards nationaux
Drapeau Jaune Ecole améliorée progressivement	<p>L'école maintient son drapeau orange et améliore progressivement son état sanitaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ecole disposant d'un club d'hygiène avec plan d'activités • Education à l'hygiène étendue vers le LMS après l'utilisation des toilettes • Education et autres mesures pour la gestion de l'hygiène menstruelle assurée • Installation pour le lavage des mains disponible et approvisionnée en eau et savon • 1 journée de salubrité ou nettoyage des salles de classe par semaine • Point d'eau disponible à l'école • 3 cabines de toilettes (1 Fille, 1 garçon et 1 enseignant) • Ecole disposant d'un plan de fonctionnement et d'entretien des installations améliorées et pour l'approvisionnement des intrants • Traitement et conservation adéquate de l'eau
Drapeau Orange Ecole au début des activités	<ul style="list-style-type: none"> • Routine quotidienne et supervisée de LMS avant le repas scolaire si cantine sinon à l'arrivée le matin • Latrine ATPE séparée filles-garçons par école (2 cabines) • Sakhanes ou autre dans et à côté des toilettes pour nettoyage anal et LMS • Pas de défécation à l'air libre • Eau de boisson disponible par élève que l'école dispose ou pas d'infrastructure eau • Nettoyage quotidien et supervisé des toilettes

Les détails des paquets minimum de services sont indiqués en annexe 2.

Le maintien du statut des écoles ou encore l'amélioration progressive est de la responsabilité de la communauté scolaire et des parents. Il est suggéré que les inspecteurs dans leurs visites de routine fassent le suivi du maintien du statut au moins 1 fois par trimestre. Pour la certification, ce sera un comité composé de :

- Représentant de l'IPEP
- Représentant de la DANSS dans la province
- Chef du village ou représentant de la municipalité/ canton où se trouve l'école

Petites Actions Faisables et Importantes (PAFIs) pour l'EAH – Une petite action faisable et importante peut être une pratique d'hygiène qui, si bien pratiquée dans le temps, peut mener pas à pas à des résultats

positifs menant vers la pratique idéale. Au Tchad plus de 10 millions de personnes ne pratiquent pas le lavage des mains avec de l'eau et du savon soit 74% de la population (JMP 2017). Il est donc difficile de passer d'une pratique néfaste (ne pas se laver les mains aux moments clés : avant de manger, ou après utilisation des toilettes/latrines) à la pratique idéale (se laver les mains avec de l'eau et du savon à chaque moment clé). Les PAFI rejoignent l'approche pas à pas. C'est une approche qui encourage les écoles et les ménages de réfléchir sur ce qui est faisable compte tenu de leurs contextes et de leurs moyens, au lieu de rester passifs sans rien faire. Les PAFI encouragent un esprit de « pouvoir faire », des actions endogènes pour solutionner les problèmes, et de ne pas attendre une aide de l'extérieur.

7.2 Acteurs, leurs rôles et responsabilités

Les principaux acteurs sont indiqués dans la figure 6. Durant les ateliers de mai et d'août les rôles et les responsabilités ont été définis pour certains groupes d'acteurs clés. Ces rôles et responsabilités sont en lien avec la Stratégie EAHMS.

Ministère de l'Education Nationale et de la Promotion Civique (MENPC)

Rôle : Le Ministère de l'Education Nationale et de la Promotion Civique est responsable de la coordination et du suivi de la mise en oeuvre de la Stratégie. Le Ministère a un rôle de régulateur des activités en milieu scolaire. Le MENPC s'appuie sur d'autres ministères techniques pour mettre en oeuvre sa politique. Par exemple, le MENPC a signé des protocoles d'accord avec le MSP dans le cadre de la Santé Scolaire.

Responsabilités :

- Vulgarisation de la Stratégie EAHMS et son opérationnalisation dans les 23 provinces du pays ;

- Suivi et évaluation de sa mise en oeuvre ;
- Mobilisation des ressources pour la mise en oeuvre de la Stratégie et l'atteinte de la vision 2030 ;
- Collecte de données des indicateurs EAHMS et revue sectorielle ;
- Dynamisation de l'Alliance Nationale pour les écoles saines ;
- Mise en oeuvre des recommandations pour lever les goulots à la mise en oeuvre de la Stratégie ;
- Plaidoyer pour la scolarisation des filles en s'appuyant sur la GHM comme approche ;
- Sensibilisation et information autour de la GHM ;
- Elaboration des outils, matériels aidant à la mise en oeuvre de la Stratégie ;
- Formation de la chaîne pédagogique.

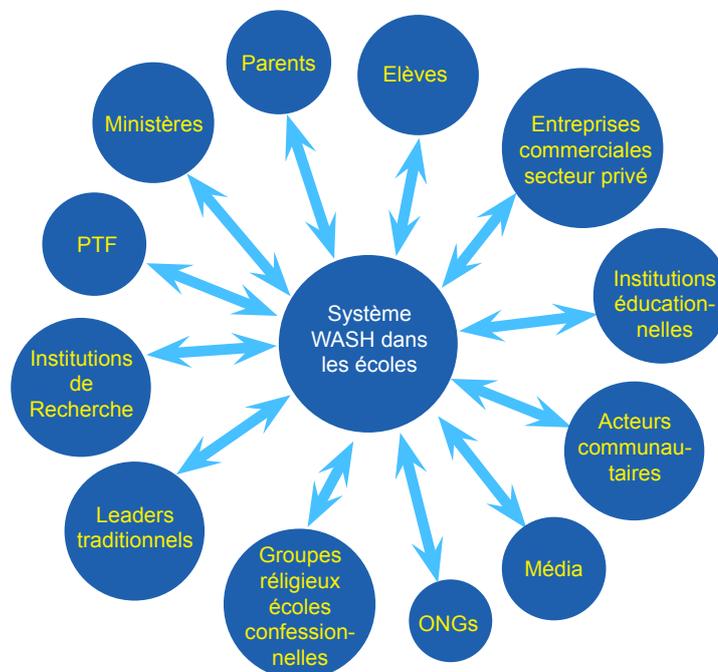


Figure 6 : Liste des principaux acteurs EAHMS

Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de la Pêche (MEEP)

Rôle : Le Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de la Pêche est chargé de la conception, de la programmation, de la coordination, de la mise en œuvre et du suivi de la politique nationale en matière de l'eau et de l'assainissement.

Responsabilités :

- Initiation, exécution et coordination des études relatives en eau souterraine et de surface ;
- Mise en œuvre et suivi de la politique de gestion intégrée et rationnelle des ressources en eau ;
- Elaboration et mise en application de la législation en matière d'eau et d'assainissement en collaboration avec les départements ministériels concernés ;
- Centralisation de toutes les données techniques relatives de l'eau et de l'assainissement ;
- Elaboration des textes relatifs à la définition et la standardisation des ouvrages et équipements hydrauliques et d'assainissement donc un rôle clé dans la définition des normes et standards ;
- Réalisation des ouvrages hydrauliques et d'assainissement en milieu rural et urbain donc fournit un appui technique au MENPC ;

- Contrôle du respect et de la réglementation relative à la qualité de l'eau, à la définition et à la standardisation des ouvrages et des équipements hydrauliques et d'assainissement ;
- Suivi et évaluation des programmes EAH. Les données de l'EAHMS alimentent les données du MEEP ;
- Coordination de toutes les interventions des PTF et ONG en matière de l'eau et de l'assainissement.

Système des Nations Unies (SNU)

Rôle : Le Système des Nations Unies et le gouvernement du Tchad ont établi un partenariat stratégique à travers le Plan Cadre des Nations Unies d'Assistance au Développement (UNDAF) en vue de répondre aux défis prioritaires de développement du pays identifiés dans la vision 2030 et déclinés dans le plan national de développement (PND). Donc ce plan est d'une durée de 5 ans : 2017-2021. L'éducation et l'EAH font partie du résultat stratégique 1 dénommé Capital Humain. Les agences et partenaires de l'Education et de l'EAH visent respectivement à contribuer aux effets suivants :

- D'ici à fin 2021, les enfants d'âge préscolaire et scolaire, les jeunes et les adultes non alphabétisés les plus vulnérables des deux sexes incluant les réfugiés dans les zones

ciblées, utilisent davantage les services de qualité d'éducation, de formation professionnelle et d'alphabétisation ;

- D'ici à fin 2021, les populations vulnérables incluant les réfugiés, dans les zones ciblées, utilisent de manière accrue et durable les services d'approvisionnement en eau potable, assurent un meilleur assainissement et adoptent de bonnes pratiques d'hygiène.

Donc le SNU a un rôle d'appui au gouvernement du Tchad à travers les ministères concernés dans la mise en œuvre de la Stratégie. Les agences comme l'UNICEF, l'UNHCR, l'UNESCO ont participé à l'élaboration de la Stratégie et à la définition de la vision. Les autres comme le PAM ont été consultés par la DANSS.

Responsabilités :

- Utilisation des réseaux pour la mobilisation des acteurs (nationaux, régionaux et mondiaux) autour de la Stratégie en ciblant les groupes vulnérables ;
- Promotion des modèles d'interventions durables adaptés au contexte Tchadien et capables d'être mis à l'échelle en tenant compte des capacités de l'Etat Tchadien ;
- Appui à l'institutionnalisation de l'approche pas à pas « des drapeaux » en soutenant l'innovation et la promotion de normes sociales contre la pratique de la défécation à l'air libre dans les écoles ;
- Soutien à l'amélioration des offres de services dans les écoles afin d'accompagner le MENPC à répondre à la demande des écoles avec des services abordables tenant compte de la spécificité des groupes vulnérables comme les nomades et résilient par rapport aux changements climatiques et les crises humanitaires ;
- Renforcement du contexte institutionnel et du système national pour permettre un environnement favorable à des programmes durables et inclusifs de l'EAHMS par l'analyse des goulets d'étranglement, l'élaboration de la Stratégie, des normes et standards et un appui fort à la coordination et au plan de financement

pour l'EAHMS ;

- Mutualisation d'efforts pour élaborer des notes de plaidoyer pour que l'EAHMS soit mis au haut de l'agenda politique ;
- Appui technique dans le cadre du suivi/évaluation (indicateurs harmonisés avec les ODD, mise à jour des outils de collecte...) ;
- Appui à l'élaboration et l'impression des outils, matériels IEC pour l'EAHMS et la GHM ;
- Prise en compte des orientations stratégiques dans les révisions des plans de travail de l'UNDAF.

Organisations Non-Gouvernementales (ONG)

Rôle : Dans le cadre de la Stratégie, les ONG ont participé à son élaboration et la validation des orientations stratégiques. Elles ont un rôle clé dans le plaidoyer et aussi la mobilisation des ressources. Elles s'approprient de la Stratégie et aident à sa vulgarisation. Elles sont très proches des écoles donc des acteurs clés de la mise en œuvre.

Responsabilités

- Mobilisation des ressources et mise en œuvre des actions de la Stratégie pour atteindre la vision 2030 ;
- Innovations et retour d'expériences au MENPC dans la mise en œuvre des approches ;
- Participation au mécanisme de collecte des indicateurs, suivi et évaluation ;
- Participation à la capitalisation des interventions et aux revues sectorielles;
- Développement et participation à la validation des outils IEC de l'EAHMS et aussi pour la GHM;

FENAPET (Fédération Nationale de l'Association des Parents d'Elèves du Tchad)

Rôle : La FENAPET est un acteur clé et institutionnel. Elle appuie au fonctionnement du secteur éducatif et veille aux intérêts des parents et des élèves. Elle joue le rôle de médiateur entre les écoles et les parents. La FENAPET est représentée dans toutes les provinces et est une structure indispensable pour la vulgarisation de la Stratégie, en

particulier de la Gestion de l'Hygiène Menstruelle aux côtés des autorités locales et leaders traditionnels.

La FENAPET permet le rapprochement entre l'école et la famille donc un lien fort entre l'école et la communauté pour la mise en œuvre de l'ATPE et l'ATPC.

Responsabilités :

- Sensibilisation des parents sur la Stratégie et sa vulgarisation, en particulier pour la gestion de l'hygiène menstruelle ;
- Implication des parents pour un engagement dans l'EAHMS en particulier pour la pérennisation des installations (fonctionnement & entretien) ;
- Sensibilisation des parents pour la mise en place des paquets de services dans les écoles ;
- Plaidoyer pour des notes de services pour l'arrêt de la défécation à l'air libre dans les écoles ;

- Mobilisation des ressources et promotion de la Stratégie auprès de toutes parties prenantes.

Syndicat des Enseignants du Tchad (SET)

Rôle : Le syndicat des enseignants est un acteur incontournable et accompagne le système éducatif. Il aide à l'engagement des enseignants pour la mise en œuvre de la Stratégie et à ce qu'ils soient sensibles aux questions genre comme la gestion de l'hygiène menstruelle et à l'EAHMS. Sans un engagement des enseignants, la vision de la Stratégie est un rêve. Les enseignants alimentent le moteur de la Stratégie

Responsabilités :

- Ralliement des enseignants autour de la Stratégie et sur l'approche pas à pas et le suivi du système des drapeaux ;
- Respect des orientations stratégiques de la Stratégie par les enseignants et leur pleine participation aux actions/activités des axes stratégiques en tenant compte du contexte spécifique des régions et des réalités des écoles.

7.3 Outils pour la mise en œuvre

Après revue des outils existants, un lot d'outils essentiels pour le démarrage a été identifié par le groupe de travail Outils/Approches. Ce lot a été amendé pendant la validation et les pré-tests des outils avec les enseignants et les enfants. Le lot final pour le démarrage consiste en :

- 1 boîte à images sur les bonnes pratiques d'hygiène focalisées sur le lavage des mains au savon et la fin de la défécation à l'air libre (utilisation de toilettes);
- 1 livret pour les élèves membres du club d'hygiène scolaire ;
- 1 guide pour l'enseignant "encadreur" du club d'hygiène scolaire ;
- 1 livret sur la puberté pour garçons et filles ;

- 1 boîte à images pour enseigner la puberté et la gestion de l'hygiène menstruelle.

Dans le cadre de la Stratégie et à la demande des acteurs, un module de formation des enseignants sur la puberté et la GHM a aussi été élaboré et validé.

Les outils à envisager dans un futur proche sont :

- Guide pour la direction d'une école sur la gestion des composantes WASH dans une école ;
- Outil pour le fonctionnement et la maintenance des ouvrages WASH à l'école ;
- Modules de formation en recyclage pédagogique des enseignants sur les thèmes liés au WASH.



8 Intégration aux approches communautaires WASH

Le Tchad a validé en juillet 2018 la « Feuille de Route » pour combattre la défécation à l'air libre. L'état Tchadien a choisi l'approche communautaire « Assainissement Total Piloté par la Communauté (ATPC) ». Cette approche couvrira le pays par phases en commençant par des provinces ou districts prioritaires sur la base des provinces contribuant le plus à la défécation à l'échelle du pays ; de plus la « Feuille de Route » priorise des provinces où l'approche a donné des résultats afin de consolider des acquis. L'ATPC vise l'élimination à 100% de la DAL dans une communauté pour atteindre le statut FDAL (fin à la défécation à l'air libre), par une approche participative et pilotée par la communauté sans aide de l'extérieur.

Les 8 provinces prioritaires retenues pour la phase 1 (2018-2021) de la « Feuille de Route » sont : Moyen Chari, Chari Baguirmi, Lac, Hadjer Lamis, Tandjilé, Mayo Kebbi Ouest, Logone Oriental et Ouaddaï. Durant la première phase, l'approche sera mise en œuvre dans la région du Lac afin d'avoir des retours d'expérience en situation d'urgence.

Quoique l'approche ATPC ne soit pas l'unique approche, le Tchad a fait choix de cette approche pour générer la demande. Tenant compte des typologies des villages, l'ATPC sera complété par d'autres approches comme une version du PHAST adaptée. Le Tchad s'est engagé dans un cycle de programme EAH intégré avec l'Arrêté 060 et les écoles y sont inclus. Le MEEP est en train de développer des outils pour appuyer la mise en œuvre de l'Arrêté 060 qui proposent un paquet d'activités axés sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène au niveau communautaire sans exclure les écoles.

Les écoles étant des institutions centrales d'une communauté où les habitants – mêmes jeunes – passent beaucoup de leur temps, il est logique de les inclure dans l'ATPC. Effectivement, l'approche ATPC a son homologue, l'ATPE, qui n'a pas encore été lancé au Tchad mais qui a eu du succès ailleurs.

La « Feuille de Route » pour un Tchad sans défécation à l'air libre d'ici l'horizon 2030 suggère une approche par canton et de mettre en œuvre l'ATPC et l'ATPE respectivement dans toutes les communautés/écoles du canton.

L'approche ATPE guide la communauté scolaire accompagnée par la communauté environnante (souvent les ménages des élèves) à examiner et faire face aux pratiques de défécation et d'assainissement y compris l'hygiène. De là sort un engagement de résoudre ces problèmes avec tous les moyens possibles. Les élèves et leurs parents sont motivés et cette motivation est une plateforme pour introduire l'éventail des activités de l'EAHMS. Le MEEP propose un guide harmonisé de mise en œuvre de l'ATPC mais aussi de l'approche « Assainissement Total Piloté par l'Ecole (ATPE) »

La Stratégie Nationale est en cohérence avec la « Feuille de Route » pour un Tchad sans défécation d'ici 2030 du point de vue géographique, temporel et technique, dans la mesure du possible, pour optimiser l'impact et la durabilité des interventions. Les ministères concernés sont l'Education, la Santé et l'Eau¹⁷ et l'Environnement. A présent, leur coordination n'est pas forte. L'Alliance Nationale pour les Ecoles Saines présente une excellente plateforme de coordination. De plus, le MEEP veut par sa « Feuille de Route » mettre en place une structure de coordination dont le MENPC en fera partie.

L'Alliance Nationale est citée comme jalons de la « Feuille de Route ». Il y a donc le besoin de dynamiser l'Alliance donc de mettre en place la structure de coordination.

La recommandation est de trouver des modalités pour renforcer cette coopération interministérielle pour la mise en œuvre de l'ATPE. Les écoles auront besoin d'outils adaptés à leurs besoins spécifiques. Ces outils doivent être développés pour le Tchad en français et en langue locale.

17. MEEP, en charge de l'eau et de l'assainissement

8.1 Ciblage d'ici 2030

Pour le ciblage des interventions, la « Feuille de Route » dit : « Les cibles à atteindre d'ici 2030 ont été réparties en trois phases conformément à la Politique et la Stratégie Nationale de l'Assainissement (PSNA) et sa « Feuille de Route » 2017-2021 ».

Le Tableau 1 suivant illustre le phasage et les cibles tirés du document de la « Feuille de Route » pour le nombre minimum d'élèves et écoles nécessaires pour l'atteinte de 0% de défécation à l'air libre, un

objectif conjoint de l'ATPC et l'EAHMS.

La « Feuille de Route » propose une approche par canton afin d'avoir une masse critique d'interventions. La Stratégie EAHMS est de saisir cette opportunité des provinces prioritaires et de les coupler avec les provinces prioritaires du secteur Education sur la base des provinces ayant un taux de scolarisation des filles très basse.

Tableau 1 : Cibles à atteindre pour les écoles d'ici 2030, réparties par période selon la « Feuille de Route » pour un Tchad sans défécation à l'air libre

Phasage	Situation de base	Cibles nombre d'élèves	Cibles du nombre d'écoles certifiées FDAL	Cibles du nombre d'écoles dotées de latrines institutionnelles
2017-2021	98% (2017)	618 600	2 614	400
2022-2026	76% (2022)	1 498 697	6 333	5 700
2027-2030	53% (2027)	671 136	2 836	4 554
Total fin 2030	0%(2030)	2 788 433	11 783	10 654

Source : « Feuille de Route » FDAL 2018, MEEP

Tableau 2 : Cibles à atteindre pour les écoles – phasage géographique

Phasage	Régions (% écoles)	Situation de base	Cibles nombre d'élèves	Cibles du nombre d'écoles certifiées FDAL	Cibles du nombre d'écoles dotées de latrines institutionnelles
2017-2021	Chari Baguirmi (100%) Lac (20%) Hadjer Lamis (10%) Tandjile (50%) Moyen Chari (100%) Mayo Kebbi Ouest (10%) Logone Oriental (50%) Ouaddai (10%)	98% (2017)	618 600	2 614	400
2022-2026	Lac (80%) Hadjer-Lamis (90%) Mayo-Kebbi Est (100%) Guera (100%) Tandjile (50%) Logone Occidental (50%) Mayo-Kebbi Ouest (90%) Logone Oriental (100%) Mandoul (100%) Ouaddai (90%)	76% (2022)	1 498 697	6 333	5 700
2027-2030	N'Djamena (100%) Barh-El-Gazel (100%) Kanem (100%) Batha (100%) Salamat (100%) Sila (100%) Tibesti (100%) Ennedi Ouest (100%) Borkou (100%) Ennedi Est (100%) Wadi Fira (100%)	53% (2027)	671 136	2 836	4 554
Total fin 2030		0%(2030)	7 135 950	11 783	10 654

Pour passer à l'échelle et prioriser les zones géographiques d'intervention il est avant tout nécessaire d'analyser les données des taux de défécation avec celles des populations de chacune des provinces.

Cette priorisation aura comme avantage :

- De créer une masse critique de villages et écoles à cibler dans une même région, département, canton ou commune ;
- De réduire les coûts d'intervention et améliorer le rapport qualité-prix de l'intervention ;
- De stimuler les communautés ou entités administratives adjacentes pour atteindre les statuts FDAL grâce à un effet d'entraînement.

Au Tchad, la hiérarchisation des niveaux administratifs est faite à partir de la province, du département, de la sous-préfecture, du canton et du village. Toutefois, travailler à l'échelle du canton sous-entend la prise en compte du chef-lieu de canton et du village. Jusqu'ici, la mise en œuvre de l'ATPC n'a pas fait l'objet d'une analyse en tenant compte des vulnérabilités mais a été mise en œuvre selon les opportunités de financement. Il en est de même des programmes EAHMS. Plus souvent, l'approche a été faite par village suivant une approche projet et non dans le cadre d'un programme d'assainissement cohérent. Malgré les progrès observés, cette Stratégie ne permet pas de capitaliser les acquis. Ce document a pour objectif de mieux cerner les stratégies à mettre en œuvre pour se donner les moyens d'atteindre l'objectif de 0% fin 2030.

La « Feuille de Route » propose de ne plus déclencher des villages de façon fragmentaire, mais de cibler le canton entier qui est le 4ème niveau administratif au Tchad. Ce choix a fait l'objet du

consensus lors des 2 ateliers organisés en 2018 pour la « Feuille de Route ». L'avantage c'est qu'un canton regroupe plusieurs villages qui peut permettre de créer une masse critique dans un souci d'optimiser des ressources et de créer un effet d'entraînement constaté dans la mise en œuvre de l'ATPC dans les villages. Il est donc logique que les écoles soient aussi déclenchées.

Toutefois, travailler à l'échelle du canton sous-entend la prise en compte du chef-lieu de canton qui est dans certains cas des communes (milieu péri urbain) et l'intégration des établissements publics de ce canton, tels que les marchés, écoles et centres de santé, d'où l'ancrage des écoles dans la « Feuille de Route ». Donc cette « Feuille de Route » est une excellente opportunité pour promouvoir l'intersectorialité entre les secteurs Eau, Assainissement et Education¹⁸.

En exploitant les données de l'annuaire statistique 2014-2015, les provinces avec le plus d'élèves exposés à la défécation à l'air libre (taux de contribution DAL¹⁹ supérieure à 6%) sont au nombre de 9 : Logone oriental, Logone Occidental, Mandoul, Mayo Kebbi Est, Mayo Kebbi Ouest, Moyen Chari, Ouaddaï, Tandjilé et la Ville de N'Djamena. Comme le montre le Tableau 3, parmi ces 8 provinces critiques et la Ville de N'Djamena, 5 sont des provinces de convergence avec la « Feuille de Route » pour un Tchad sans défécation à l'air libre qui sont le Moyen Chari, la Tandjilé, le Ouaddaï, le Mayo Kebbi Ouest et le Logone Oriental. Effectivement, il y a de fortes opportunités de convergence même géographique pour la mise en œuvre de l'approche par canton et le lien communautés – écoles.

Parmi ces provinces critiques, un indicateur clé serait le taux de scolarisation des filles et de rétention afin de pousser des programmes inclusifs et équitables.

18. Source : « Feuille de Route » FDAL 2018, MEEP

19. Taux : population en milieu scolaire qui pratique la DAL dans la province (région) divisée par population totale DAL des 23 provinces en milieu scolaire

Tableau 3 : Contribution DAL en milieu scolaire

Provinces		Contribution DAL (%) - Feuille de route	Phasage « Feuille de Route »			Taux DAL Ecoles (%) analyse des Données statistique 2014 - 2015		Effectifs élèves primaires (2014-2015)		Population DAL - milieu scolaire		Moyenne de la Contribution DAL (%) en milieu scolaire
			1	2	3	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	
1	BARH EL GAZAL	2,5%			x	88%	91%	13 743	10 471	12 093	9 521	1,1%
2	BATHA	5,2%			x	87%	92%	31 918	24 964	27 868	23 064	2,5%
3	BORKOU	0,8%			x	96%	97%	3 864	2 385	3 714	2 310	0,3%
4	CHARI BAGUIRMI	5,0%	x			89%	92%	38 614	25 433	34 464	23 383	2,8%
5	ENNEDI EST	0,9%			x	25%	53%	4 285	3 185	1 085	1 685	0,1%
6	ENNEDI OUEST	0,5%			x	36%	53%	2 737	1 866	987	991	0,1%
7	GUERA	5,8%		x		84%	90%	61 541	47 530	51 891	42 780	4,7%
8	HADJER LAMIS	5,7%	x	x		86%	89%	34 658	21 816	29 858	19 366	2,4%
9	KANEM	3,9%			x	88%	93%	38 870	32 982	34 320	30 707	3,2%
10	LAC	5,2%	x	x		95%	95%	28 017	15 929	26 567	15 179	2,0%
11	LOGONE OC-CIDENTAL	6,0%		x		92%	95%	110 582	92 301	101 982	87 651	9,4%
12	LOGONE ORIENTAL	7,0%	x	x		91%	95%	134 347	97 060	121 997	91 735	10,6%
13	MANDOUL	6,7%		x		95%	97%	89 954	71 360	85 104	69 285	7,7%
14	MAYO KEBBI EST	7,7%		x		93%	96%	109 625	80 528	102 025	77 103	8,9%
15	MAYO KEBBI OUEST	4,5%	x	x		85%	92%	84 038	75 800	71 488	69 575	7,1%
16	MOYEN CHARI	5,2%	x			93%	96%	82 146	67 372	76 296	64 522	7,0%
17	OUADDAÏ	7,6%	x	x		85%	89%	91 735	60 046	77 785	53 696	6,5%
18	SALAMAT	2,4%			x	79%	85%	33 506	18 565	26 506	15 740	2,1%
19	SILA	4,1%			x	59%	70%	33 933	22 849	19 933	16 099	1,8%
20	TANDJILE	7,3%	x	x		82%	89%	96 634	73 676	79 484	65 576	7,2%
21	TIBESTI	0,2%			x	88%	93%	1 711	1 427	1 511	1 327	0,1%
22	VILLE DE N DJAMENA	0,3%			x	80%	88%	132 272	118 375	106 172	104 350	10,6%
23	WADI FIRA	5,3%			x	80%	85%	28 683	16 771	22 983	14 321	1,8%
Total général								1 287 413	982 691	1 116 113	899 966	

9 Financement

Sans l'engagement financier des partenaires, des fonds domestiques de l'Etat, la mise en œuvre de la Stratégie Nationale n'est pas possible. Pour ce faire, les actions à envisager sont de/d' :

- Faire le plaidoyer auprès du ministère des finances et du budget pour une ligne budgétaire dans le budget du MENPC dédié à l'EAHMS ;
- Inclure des lignes pour EAH (surtout les consommables, les coûts récurrents pour le fonctionnement et l'entretien continu) dans les budgets annuels des provinces et l'affectation aux écoles ;
- Chercher des partenaires (secteur privé, ONG) pour un financement à long terme de certains éléments de la Stratégie (p. ex. savons, garnitures, produits d'assainissement, infrastructures en eau et assainissement, formations, journées internationales) ;
- Conduire une analyse des coûts types à tous les niveaux pour le WASH dans les écoles,

p.ex. dans 1-2 provinces prioritaires, pour créer une base pour la budgétisation précise des intrants et des coûts récurrents et le financement nécessaire à long terme ;

- Soutenir le principe de la participation financière des APE dans les activités WASH à l'école, avec des guides simples pour les directeurs et enseignants sur le rôle des comités WASH et des COGES. A cet effet, des modules de formation des membres du comité WASH ou du COGES (surtout le trésorier) et des exemples de modalités de budgétisation, de cotisation et de gestion de comptes ou de la caisse.

En attendant de conduire une analyse plus poussée et tenant compte du fait qu'il n'y a pas encore de programme national, les coûts des interventions ont été estimés sur la base des projets EAHMS en cours. Ces coûts varient de \$38 USD à \$99 USD par élève en tenant en compte des activités d'opération et d'entretien pour une année. Les détails sont indiqués dans [l'annexe 5](#).



Crédit photo: ©UNICEF CHAD/2017/Bahaji

10 Sommaire des recommandations : analyse des goulots d'étranglement

Ce chapitre est un sommaire des recommandations proposées dans le cadre de l'étude des freins pour des programmes durables EAHMS et qui pourraient nuire à la mise en œuvre de la Stratégie. Un rapport externe plus détaillé est disponible à la DAPRO et peut être mis à disposition des acteurs.

10.1 Recommandations pour l'amélioration de l'environnement favorable

Les trois aspects clefs pour la réussite de programme EAH sont :

- L'appropriation politique des stratégies et orientations développées ;
- La planification argumentée afin de donner à l'ensemble des acteurs un programme de travail à respecter et évaluer le travail accompli ;
- La coordination de l'ensemble des acteurs qui passent tout d'abord par une bonne connaissance (en pratique) de qui fait quoi ;

L'environnement favorable se met progressivement en place mais les recommandations suivantes peuvent être émises:

1. **Engagement du MENPC** : validation politique de la Stratégie et des outils standardisés ; engagement politique par la signature d'un pacte de responsabilité et de suivi des activités.

2. **Planification** : élaboration de cible à atteindre tant sur le volet construction d'infrastructures/équipements que sur le volet d'accompagnement vers le changement à partir d'un diagnostic complet initial ; organisation du travail de routine des acteurs impliqués dans la mise en œuvre/ suivi des activités EAHMS.

3. **Budgets et financements (au niveau national)** : faire entrer l'EAHMS dans les groupes de discussions des Partenaires Techniques et Financiers; Faire converger les financements vers une structure « mutualisante » afin de maximiser la coordination et l'efficacité de l'investissement ; contraindre le gouvernement à augmenter les flux financiers vers l'EAH en milieu scolaire, sécuriser et utiliser des lignes budgétaires dédiées²⁰ et à les reventiler pour le fonctionnement des structures d'encadrement au niveau local ; identifier les gaps de financements et organiser des tables rondes annuelles pour faire connaître ces besoins, attirer et sécuriser des financeurs.

10.2 Recommandations pour l'amélioration de l'offre de service

L'offre de service est actuellement peu lisible car peu d'activités sont mises en œuvre sur la thématique EAH en milieu scolaire. Cependant, le renforcement de l'environnement favorable doit permettre de faire émerger et de structurer l'offre de service, tant sur le volet construction d'infrastructures/équipements que sur le volet d'accompagnement vers le changement.

1. **Accès aux infrastructures** : s'assurer que toutes les écoles construites ou réhabilitées dans le cadre de programme ou initiative (bailleurs, gouvernement, donateurs) sont en conformité avec la Stratégie Nationale. Une approche pas à pas est adoptée dans la Stratégie Nationale avec un

minimum de paquet de services pour une école au début des activités, une école qui s'améliore progressivement jusqu'à une école qui atteint les normes et standards (qui doivent impérativement être développés). Au début des activités, les paquets minimums de services s'appuient sur des PAFIs qui priorisent une solution eau (que l'école dispose ou pas d'une infrastructure en eau), de latrines séparées ATPE (fait par la communauté et l'école), un dispositif de lavage des mains avec du savon et l'établissement des routines. Il est donc crucial d'impliquer au maximum la communauté scolaire et les communautés en général dans l'apport en matériaux locaux.

20. SWA sector Ministers' Meeting

2. **Accès à l'information** : introduire l'EAH dans les cursus des enseignants ENI/ENS afin que les prochaines générations d'enseignants soient formées sur l'EAHMS; mettre en place une stratégie de recyclage des enseignants/directeurs en s'appuyant sur les dispositifs en place (CDFCEP, animateurs pédagogiques); sensibiliser et impliquer les COGES dans la compréhension et la mise en place de bonnes pratiques, qui pourraient être encouragées par des compétitions écoles propres ; redéfinir/définir le public cible des messages, le contenu et les canaux de diffusion: le message doit être transmis aux parents, aux leaders communautaires, aux vendeuses, etc.; l'information doit essentiellement passer par des messages visuels pour pouvoir toucher le

plus de personnes possible (y compris langue vernaculaire).

3. **Équité** : les questions relatives à l'accès aux infrastructures pour les personnes en situation de handicap, les nomades ou les filles en âge de menstruer doivent être adressées dans le cadre des réflexions portant sur l'harmonisation des normes et standards ; les tabous doivent progressivement se lever afin d'aider au maintien des filles à l'école et à leur scolarisation tout au long de l'année, même en période de menstrues ; parallèlement à cela et pour appuyer ce travail sur les tabous, un dispositif de personnes ressources à l'école doit être mis en place pour que les filles (et les garçons s'ils le souhaitent) soient en mesure de poser des questions sur la puberté et la GHM.

10.3 Recommandations pour l'amélioration de la demande

Les recommandations sur cette thématique sont les suivantes :

1. **Au démarrage des interventions** : sensibiliser la communauté afin que le changement de comportement, de pratiques dans les écoles soit vécu comme une nécessité. Une étude anthropologique approfondie des leviers positifs pour la mise en place du lavage des mains au savon et l'abandon de la DAL doit être réalisée. Comme expliqué plus haut, l'approche pas à pas de la Stratégie donne les orientations sur les interventions nécessaires pour une école au début des activités. La mise en place de l'approche Assainissement Total Piloté par l'École permettra de favoriser un arrêt de la pratique de la DAL et de favoriser la demande pour des sanitaires améliorés pour les enfants. Il en est de même de la routine du lavage des mains au savon. Une fois cette demande suscitée, les conséquences d'une action en faveur d'un changement de comportement / pratique doit être expliqué aux COGES, APE, directeurs, autorités locales afin que tous soient conscients des coûts, organisation et responsabilité que cela entraîne. Tout comme pour le Gouvernement dans la catégorie « Environnement favorable », il pourrait être envisagé la signature d'un protocole d'accord tripartite entre l'école, les autorités et les parents d'élèves.

2. **Tous les jours** : l'entretien des infrastructures est aujourd'hui vécu comme une corvée (et pour cause), les enfants ne sont pas responsabilisés et ne sont donc pas en demande pour évoluer dans un environnement sain. Cette demande ne peut être suscitée que par un accompagnement quotidien vers le changement (et le maintien des bonnes pratiques) ainsi il convient de former les enseignants à mettre en place des routines de lavage des mains, des consignes d'utilisation des ouvrages (y compris sanction si nécessaire) et à veiller aux respects de ces consignes. Cet effort des enseignants peut être appuyé par la mise en place d'un club d'hygiène dont les rôles et responsabilités sont clairement définis et encadrés et par une supervision du COGES et/ou de l'APE.

3. **Comment traiter la totalité de la demande** : les besoins en appui sont conséquents, mais toutes les provinces et surtout toutes les écoles du pays ne pourront pas recevoir un appui fort et/ou immédiat en termes d'infrastructures. Il est donc impératif de former les personnels en charge de guider les écoles vers de meilleures pratiques (inspecteurs, planificateurs,) à une graduation des attentes (système des drapeaux). Cela passe également par l'adoption et la vulgarisation des PAFI.

Le MEEP a lancé officiellement en novembre 2018 une « Feuille de Route » pour un Tchad sans défécation à l'air libre. Pour la première phase de la « Feuille de Route », 8 provinces prioritaires ont été identifiées. L'Approche par canton est adoptée suggérant un lien fort entre la mise en œuvre de l'ATPC (villages du canton) et de l'ATPE (écoles du canton) garantissant un effet d'entraînement pour un arrêt de la pratique de la défécation à l'air libre. Les leçons tirées des approches par canton ou district montrent que la demande pour l'utilisation

des sanitaires et le lavage des mains au savon est impulsée simultanément dans la communauté, les écoles et autres lieux publics favorisant plus rapidement l'établissement des normes sociales. Toutefois, ces normes sociales doivent être progressivement maintenues. La Stratégie fait le lien avec la « Feuille de Route ». Il est donc recommandé que cette mise en œuvre ne soit pas déphasée car c'est une opportunité pour une véritable synergie entre les trois Ministères MENPC, MEEP et MSP.

10.4 Recommandations pour l'amélioration de la qualité de service

Pour le moment peu d'interventions ont lieu sur l'EAH en milieu scolaire au Tchad. Il s'agit d'une véritable opportunité. En effet, cela donne au MENPC et à ses partenaires le temps de capitaliser sur les différents programmes EAHMS en Afrique, d'en tirer les leçons et d'élaborer des modalités de mise en œuvre de la Stratégie et les outils afférents permettant de poser, dès maintenant les bases d'un service de qualité.

1. Ne pas faire l'impasse sur la qualité d'intervention des entreprises de construction : il est souvent recherché un coût d'intervention peu élevé afin de pouvoir augmenter la couverture et l'amplitude des actions. Il est important de prendre en compte la fiabilité et la capacité à travailler des entreprises. L'exemple du programme Dubai-Care au Mali est intéressant. Lorsque les normes et standards seront développés, les entreprises, les planificateurs, ceux qui assurent le suivi de la qualité des interventions devront donc être orientés /formés à ces normes/standards.

2. La qualité des travaux ne peut passer que par la mise en place de standards de construction et d'une procédure forte de contrôle de travaux. Il serait intéressant de regarder les différentes approches mises en œuvre dans les autres pays travaillant sur l'EAHMS, mais au regard des compétences des planificateurs (tous ceux rencontrés lors de l'étude sont d'anciens enseignants), il pourrait être judicieux que le suivi de travaux soit externalisé à une entreprise spécialisée et que cette dernière rende des comptes (rapport de suivi, réception provisoire, levé des réserves, réception définitive, etc.) au COGES, aux autorités locales et aux planificateurs.

Ainsi, au Mali, des standards techniques de qualité ont été adoptés au niveau national, dans le cadre des programmes UNICEF, les travaux sont contrôlés par des bureaux de contrôles, et les entreprises de construction et les bureaux de contrôles sont formés avant le début des activités aux bonnes pratiques ainsi qu'à la compréhension précise des plans types. Les réceptions provisoires et définitives en présence des entreprises, des bureaux de contrôles, des autorités locales et des services techniques sont obligatoires. Une autre approche serait de s'appuyer sur la compétence technique du MEEP tant au niveau national que décentralisé. Toutefois le MEEP a seulement des chefs de secteurs hydrauliques dans les provinces. Le MEEP qui participe déjà au groupe de travail de l'élaboration des normes et standards technique peut donc aider au renforcement des capacités des cadres déconcentrés du MENPC ou des entreprises pour améliorer la qualité du suivi des travaux.

3. La qualité des interventions « soft » d'accompagnement vers le changement : la partie « soft » a été grandement négligée dans les interventions pour améliorer l'EAH en milieu scolaire. Or sans guide harmonisé d'intervention, sans sélection d'un groupe compétent d'ONG ou d'acteurs spécialisés dans la communication, la sensibilisation, sans suivi de la qualité des sessions mises en place dans les écoles par ces personnes, et sans un temps long (continu puis appui perlé par exemple) d'accompagnement de l'école vers le changement, il est évident que le Tchad ne sera pas en mesure d'atteindre les objectifs fixés dans la Stratégie Nationale EAHMS. Il faut donc mettre en place un guide

harmonisé d'intervention, qui pourrait être élaboré en collaboration entre le MENPC, le MSP, le MEEP et des ONG ayant de l'expérience en la matière au Tchad et peut-être dans d'autres pays. Le MENPC peut s'appuyer sur les compétences en promotion de la santé du MSP qui fait partie de l'Alliance Nationale et qui a participé à la validation des outils/guides de changement de comportement. L'expertise du MSP peut être utilisée pour l'enseignement de la GHM, comme formateurs des enseignants à l'utilisation de ses outils au côté de la DANSS. L'UNICEF Mali avait élaboré un guide d'intervention pour l'EAHMS il y a quelques années, qui pourrait servir de base à adapter au contexte tchadien.

4. Disponibilité des compétences et pièces de rechange pour l'entretien et la maintenance : la qualité de service passe aussi par la mise en place d'une procédure de remontée d'information sur les dysfonctionnements constatés (points d'eau, latrines) et sur la qualité de la réponse apportée. Si une école qui dispose d'un point d'eau doit attendre plusieurs mois avant que la panne soit

techniquement prise en charge ou si son point d'eau tombe régulièrement (plusieurs fois par an) en panne, elle finira par se décourager et retournera probablement à des pratiques peu sûres. Le MENPC doit travailler de concert avec le MEEP afin d'identifier les artisans-réparateurs et les artisans vidangeurs dans les cantons et mettre en place une procédure d'information des directeurs puis de suivi des pannes/réponses apportées. Cette thématique doit être travaillée en étroite collaboration avec le MEEP afin de ne pas avoir de chevauchement de responsabilités, notamment sur la remontée des informations et le suivi.

5. Le renforcement de capacité : il s'agit de la clef de voute de la Stratégie, il doit se faire sur tous les acteurs qui interviendront dans la mise en œuvre et le suivi de la Stratégie. Cette dernière a un axe stratégique sur la formation et le renforcement de capacités qui donnent les grandes orientations à court-terme, moyen-terme et long-terme. Cette Stratégie doit être mise en œuvre et suivie par la DFE, la DANSS et d'autres directions clés du MENPC.



Crédit photo: ©UNICEF KOREA/2018/Sangmooh Han

Les recommandations suivantes peuvent-être formulées :

1. Sensibiliser les autorités locales/

communautés: l'école s'inscrit sur un territoire. Les autorités locales bien que ne disposant pas/peu de moyens financiers doivent comprendre l'importance de bonnes pratiques EAH dans les écoles et doivent appuyer leur développement dans les écoles sous leur supervision. Des autorités locales formées et conscientisées sur le bienfondé de travailler sur l'EAH en milieu scolaire peuvent être les premiers communiquant auprès des directeurs d'école lors des rencontres de préparation de la rentrée ou de la clôture des cours. Les autorités locales peuvent également, comme énoncé précédemment, mettre en place de pactes, des engagements, des règlements intérieurs, des chartes de bonnes pratiques avec les écoles et évaluer en fin d'année les objectifs réalisés. Si le rôle évident des autorités locales consiste en un rôle de supervision/contrôle, l'autorité locale peut-aussi (et devrait) appuyer les écoles par des budgets de fonctionnement.

Une étude approfondie sur le lien entre finances locales et mécanismes financiers vers les écoles devrait permettre de mettre en lumière les canaux à mobiliser pour un transfert financier des collectivités locales vers l'école (même si ce dernier reste timide).

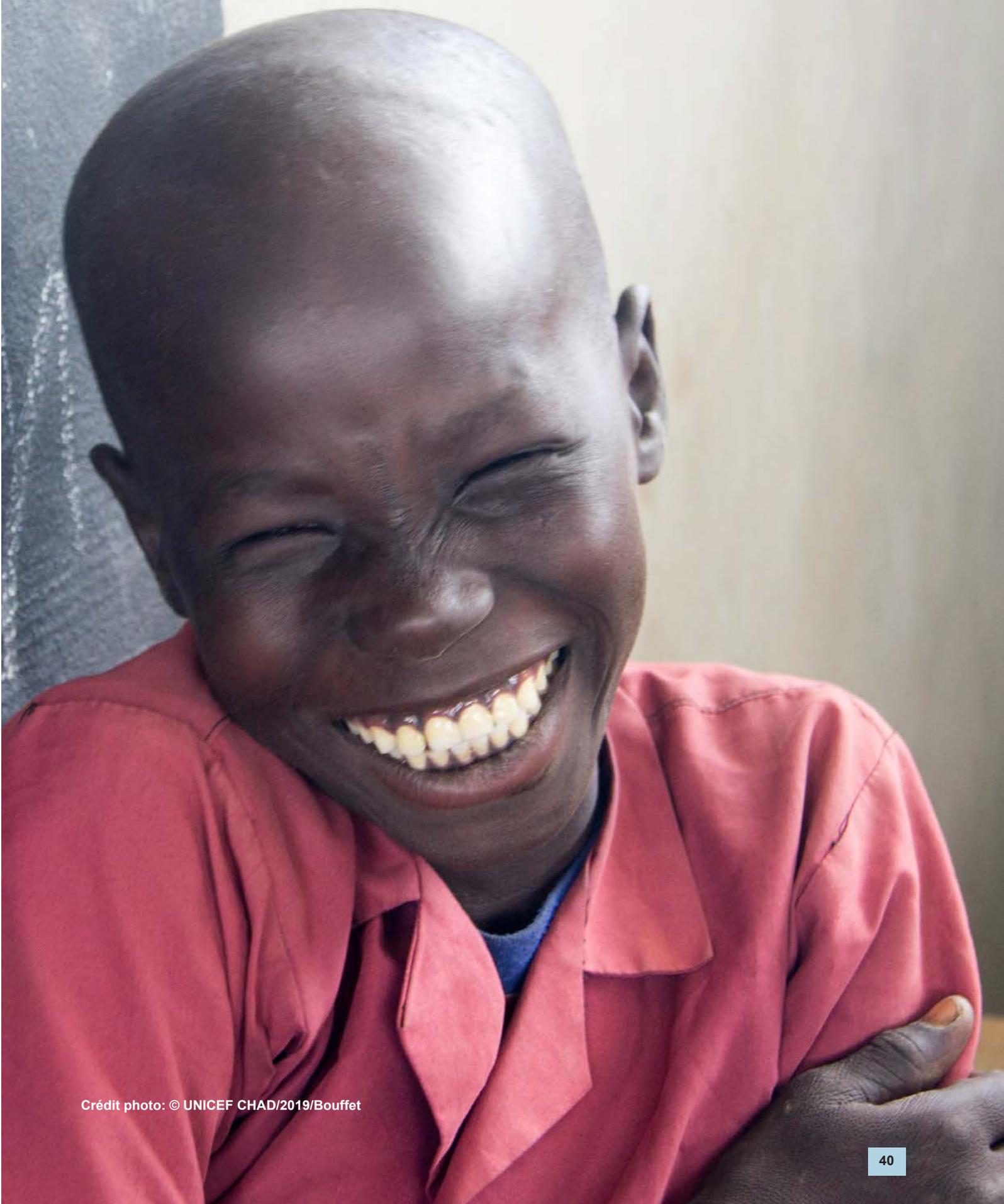
2. Mettre en place un suivi rapproché des

écoles : La mise en place des changements de comportements dans les écoles repose sur une stratégie relativement « agressive et généralement peu étendue dans le temps ». Cependant, il est important que ces actions/interventions soient suivies régulièrement via des visites de terrain et des évaluations (et / ou auto-évaluation encadrée) de la situation sanitaire et du maintien des bonnes pratiques dans le temps au fur et à mesure des nouveaux arrivants (enfants/enseignants/parents). Sans suivi, et car l'école et les parents doivent affronter bien des défis, la vigilance à l'égard des pratiques se relâche, l'entretien des ouvrages se fait plus distant et la situation sanitaire de l'école se dégrade. L'existence d'un personnel mobile dans les districts est une vraie opportunité que doit saisir la Stratégie, cependant il est important que les rôles des uns et des autres soient bien définis,

compris et acceptés pour éviter certaines tensions. Ces personnels doivent être formés au suivi de la situation EAH dans les écoles et un protocole de remontée des informations doit être mis en place (y compris encouragement et rappel à l'ordre). Le suivi peut également être dynamisé par la mise en place, selon une fréquence à définir, de concours école-propre à l'échelle d'un canton où chaque inspecteur met en compétition les écoles sous sa supervision.

3. Travailler à l'autonomisation financière de l'école : les écoles disposent de très peu de moyens financiers et d'une gestion financière parfois peu transparente ou à risque. Une analyse approfondie (socio-anthropologique) des pratiques (conception du projet d'école, budgétisation des projets d'école, financement des budgets d'école, opportunité de financement autres) dans quelques écoles cibles et sur un temps long, pourrait mettre en lumière de bonnes pratiques à capitaliser. Cela est par exemple le cas des COGES/écoles ayant mis en place des activités génératrices de revenus par exemple.

4. Capitaliser sur les bonnes pratiques des partenaires de mise en œuvre : la Stratégie Nationale est jeune et a pour vocation d'évoluer (orientation et/ou modalités d'intervention). Ces évolutions doivent s'appuyer sur des faits. L'Alliance pour les écoles saines pourrait assurer son rôle de leadership en organisant régulièrement des cadres de discussion, des ateliers d'échanges d'expérience sur des thématiques précises comme cela a pu se faire dans le cadre du programme Dubaï-Cares au Mali ou bien encore comme cela a pu être le cas en RDC avec le Consortium WASH. C'est lors de ces échanges que la capitalisation pourra se faire et que le MENPC pourra s'il le souhaite proposer des ajustements, un renforcement de certains aspects de la Stratégie, de nouveaux outils, etc. Ainsi des rencontres trimestrielles pourraient être organisées en province et une grande rencontre nationale pourrait avoir lieu annuellement sur des thèmes particuliers. De plus, les clusters, le groupe des PTF, des partenaires locaux pour l'éducation offrent d'excellentes opportunités.



ANNEXES

Annexe 1 : Liste élargie des acteurs EAHMS

Liste élargie des acteurs EAHMS		
Catégorie ou Entité	Agence/Direction	Rôle : 1 = mise en œuvre directe 2 = mise en œuvre indirecte 3 = renforcement de l'environnement favorable
MENPC	DANSS	1,3
MENPC	DAPRO	1,3
MENPC	DPEF	1,3
MENPC	DPCPE	2
MENPC	Direction de la Promotion des Ecoles Nomades, Insulaires et des Enseignements Spécialisés	2
MENPC	DEP	1
MENPC	DFE	1
MENPC	DIEP	2
MEPD	Direction des Organisations Non-Gouvernementales (DONG)	3
MEEP	Cellule d'Appui à la Maintenance	1
MEEP	Direction de l'Approvisionnement en Eau Potable	1
MEEP	Direction de l'Assainissement	1
MSP	Direction de l'Hygiène, du Milieu et de l'Assainissement	1
MEPD	Direction des Investissements Publics	3
MFB	Direction des Etudes et de la Prévision	3
MFPPESEN	Promotion de la Petite Enfance	2
MFPPESEN	Direction de la Protection de la Femme et de l'Intégration du Genre	3
MID	Direction des Infrastructures Scolaires et Universitaires	1
FENAPET	National et branches décentralisées	1
Université de N'Djamena	Programme Master Hygro SIG Département Sociologie	2
Mairies	Autorités administratives	
Entreprises commerciales/ secteur privé ou d'Etat	Entreprise de vidange Coton Tchad	1 2
ONG locale	AFDI (Approches communautaires EAH)	1
ONG nationale	CHARAFAL MARAA (GHM)	1
ONG nationale	ESMS (spécialisée EAHMS)	1

Liste élargie des acteurs EAHMS

Catégorie ou Entité	Agence/Direction	Rôle : 1 = mise en œuvre directe 2 = mise en œuvre indirecte 3 = renforcement de l'environnement favorable
ONG nationale	SECADEV (éducation)	1
ONG nationale	IHDL (éducation)	1
ONG nationale	Croix-Rouge du Tchad (Approches communautaires, Santé)	1
ONG Internationale	ADRA (EAH, Education)	1
ONG Internationale	AHA (éducation)	1
ONG Internationale	INTERSOS (éducation)	1
ONG Internationale	World Vision (éducation, EAH)	1
ONG Internationale	SECADEV (éducation)	1
ONG Internationale	IAS (EAH)	1
ONG Internationale	CRF (EAH, WASH dans les écoles)	1
ONG Internationale	SIF (EAH)	1
Groupes religieux, écoles confessionnelles	IMAM, prêtres, pasteurs	1
Leaders/chefs traditionnels	Sultan, chef de cantons, chef de village	3
Instituts de recherche	Université de N'Djamena/ École Normale Supérieure	2
Bailleurs bi et multilatéraux	Liste des PTF WASH et Education	2, 3
Systèmes de Nations-Unies	UNICEF, UNHCR, UNESCO, PAM	2, 3
Collectivités territoriales (régions, cantons etc.)	Gouverneurs, délégués des différents secteurs Education, EAH, Santé	2,3
Élèves	Elèves des établissements publics, privés Milieu urbain, rural	1
Syndicat des Enseignants	Syndicat des Enseignants du Tchad	1
Présidence	1 représentant du bureau de la Présidence	3
Première Dame	1 représentant du bureau de la Première Dame	3
Commission sur l'Éducation	Représentant de la commission Education à l'Assemblée Nationale	3
Commission sur la Santé	Représentant de la commission Santé à l'Assemblée Nationale	3
Communications –	Réseau des journalistes radio et TV	3
CNC – Centre National des Curricula		2
DFE – Écoles Normales d'Instituteurs		1
CDFCEP (primaire) – Recyclage		2

Liste élargie des acteurs EAHMS

Catégorie ou Entité	Agence/Direction	Rôle : 1 = mise en œuvre directe 2 = mise en œuvre indirecte 3 = renforcement de l'environnement favorable
Forces Barkhane	Surtout dans l'extrême Nord	1
Elus locaux	Maires, municipalités	3
Chambre de Commerce	Secteur privé	1
Cellule d'Appui à la Maintenance (MEEP)		1,3
Les vendeuses (eurs) de denrées dans les écoles		1
Police Sanitaire pour l'Hygiène		2

Annexe 2 : Description détaillée des paquets minimums des activités²¹



Composante WASH	Résultats attendus	Indicateurs de suivi	Cible
Eau	Chaque élève a accès à une eau de boisson propre que l'école dispose ou pas d'infrastructure eau	Présence de poste/récipient d'eau Récipient est couvert Louche/gobelet pour servir est attaché/suspendu pour éviter le sol Gobelets ou bouteilles disponibles par élève Gobelets sont propres Le(s) dispositif(s) pour laver les mains contient de l'eau	Eau de boisson disponible par élève et personnel de l'école pour la boisson Eau disponible en quantité suffisante pour permettre un tour de lavage des mains au savon par élève par jour (ou en groupe) Eau disponible pour remplir les sakhane à cote des toilettes pour le LMS
Assainissement	Les élèves et les enseignants utilisent et entretiennent les latrines disponibles et ne pratiquent plus la DAL	Pas d'évidence de défécation dans l'enceinte et les alentours de l'école Présence de latrines ATPC (construction minimum pour permettre la FDAL en sécurité) Propreté des latrines (absence de signes de fèces à l'intérieur)	Ecole dispose de latrines ATPC à la suite du déclenchement Les latrines sont nettoyées quotidiennement Ecole certifiée FDAL
Hygiène	Les élèves se lavent les mains au savon en routine 1 fois par jour	Sakhane ou autre dans et à côté des latrines pour nettoyage anal et LMS Directive pour 1 session de LMS par classe par jour Présence de dispositifs/matériel pour LMS par classe	1 session LMS quotidienne par classe 1 dispositif de lavage des mains avec eau et savon à proximité des toilettes

21. Adaptation de l'approche trois étoiles au contexte Tchadien



Composante WASH	Résultats attendus	+ Indicateurs de suivi [en complément au drapeau orange]	+ Cible [en complément au drapeau orange]
Eau	Les élèves et personnel de l'école ont accès à l'eau sûre et en quantité suffisante pour la boisson, le lavage des mains au savon et la gestion de l'hygiène menstruelle	Présence d'un point d'eau pour desservir l'école Existence de moyen de traitement, de stockage et de service de l'eau pour la garder potable	Quantité d'eau suffisante par élève et personnel de l'école pour la boisson Quantité d'eau suffisante par élève ou personnel de l'école pour le lavage des mains au savon Traitement, conservation et utilisation de l'eau est adéquate
Assainissement	Les toilettes sont utilisées car elles sont propres Les filles restent au cours grâce à l'amélioration des conditions sanitaires et la GHM Les salles de classe et la cour de l'école sont propres	Au moins 2 cabines de latrines séparée filles-garçons Au moins 1 latrine pour enseignants Présence de poubelles par classe Présence de bac à ordures pour l'école 1 journée de salubrité par semaine	100% des élèves utilisent les toilettes séparées filles-garçons Les toilettes des filles sont améliorées par des PAFIS (petites actions faisables et importantes) pour la GHM Le nettoyage des classes et de l'école se fait par jour Directives établies pour la salubrité des classes et de l'école
Hygiène	Les enfants se lavent les mains à au moins deux moments critiques (avant le repas et après la toilette, ou pendant la routine quotidienne) Les filles et garçons sont à l'aise au sujet de la puberté et les filles pratiquent aisément la GHM à l'école L'école a installé un club d'hygiène encadré par des enseignants formés	Les élèves pratiquent le lavage des mains à la sortie des toilettes L'école a un protocole pour le LMS avant le gouter/repas Nombre de session d'éducation sur la puberté avec composante GHM Nombre de leçons d'hygiène surtout LMS Présence de guides pour enseignants et bouquins sur la puberté pour élèves (garçons et filles)	Plus de la moitié des élèves pratiquent le lavage des mains avec de l'eau et du savon aux moments critiques Toutes les latrines ont des DLM à proximité Tous les dispositifs de lavage des mains ont de l'eau et du savon 1 session en classe sur la puberté avec composante GHM par mois Leçons régulières sur l'hygiène surtout LMS
F&E	L'école dispose d'un plan F&E pour le point d'eau, les latrines et l'approvisionnement des intrants (savon, serviettes hygiéniques)	Existence d'un plan F&E avec des rôles et responsabilités et le budget Existence d'un système scolaire pour cotisations pour les intrants et réparations	Le plan est disponible et budgétisé à la suite d'un processus participatif : écoles/communauté



Composante WASH	Résultats attendus	+ Indicateurs de suivi [en complément au drapeau orange]	+ Cible [en complément au drapeau orange]
Eau	<p>Tous les élèves utilisent en toute sécurité, en quantité et en qualité une source d'eau améliorée</p> <p>L'école offre un service d'approvisionnement en eau potable même pour les enfants avec handicap</p>	<p>% d'élèves (données ventilées par sexe) qui utilisent une source d'eau améliorée disponible dans les écoles</p>	<p>100% des élèves</p>
Assainissement	<p>Tous les élèves utilisent en toute sécurité des installations sanitaires améliorées avec prise en compte de la GHM pour les filles et les enseignantes</p> <p>Les installations sanitaires sont adaptées aux enfants à besoin spécifiques</p>	<p>% d'élèves (données ventilées par sexe) qui utilisent des installations d'assainissement améliorée, séparées filles-garçons avec amélioration GHM</p>	<p>100% des élèves</p>
Hygiène	<p>Les normes concernant un bon comportement d'hygiène sont institutionnalisées et exécutées en routine</p>	<p>% des écoles qui pratiquent le lavage des mains avec de l'eau et du savon</p> <p>L'école a des DSM avec eau et savon places à des endroits propices (latrines, cantine, devant les classes) qui sont utilisés en routine</p> <p>Le club d'hygiène est mis en place et exécute son plan d'actions</p> <p>Les enseignants des écoles ciblées sont formés à l'utilisation des manuels d'hygiène en milieu scolaire et ont un programme de leçons sur l'hygiène</p> <p>Les élèves filles gèrent aisément leurs règles à l'école</p> <p>L'école stock les produits d'hygiène avec un système de ravitaillement</p> <p>Les élèves ont des connaissances améliorées dans la gestion de l'hygiène menstruelle</p>	<p>100% des écoles ont un dispositif de lavage des mains et du savon (au moment de l'enquête)</p>

22. Le contenu du Drapeau Vert est à revoir et à ajuster une fois les normes/standards nationaux pour EAHMS sont établis et adoptés

Annexe 3 : Formulaire « Enquête CAP WASH » dans les écoles

Enquête initiale <input type="checkbox"/>	Enquête finale <input type="checkbox"/>	Province :	Département :	Village :	
Ecole :		Nom de l'ONG :			
Accès à l'eau	Quelle est la source principale d'approvisionnement en eau potable de l'école ? [Observations directes]				
	Source	Disponible à l'école		Utilisation pour boisson	
	Branchement / STE	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
	Puits / Forage protégé	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
	Puits non protégé	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
	Captage de pluie	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
	Eau de Surface (rivière, marigot, étang)	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
	Pas de source d'approvisionnement en eau	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
	Quelle fréquence la source d'eau est-elle fonctionnelle? [élèves]				
	1. Tous les jours <input type="checkbox"/> 2. Trois fois par semaine <input type="checkbox"/> 3. Moins de trois fois par semaine <input type="checkbox"/>				
	Apportez-vous de l'eau de la maison? [élèves]				
	1. Jamais <input type="checkbox"/> 2. Parfois <input type="checkbox"/> 3. Tout le temps <input type="checkbox"/>				
Comment l'eau est-elle stockée à l'école? [observations directes]					
1. Dans des récipients couverts propres <input type="checkbox"/> 2. Dans des récipients propres et non couverts <input type="checkbox"/> 3. Dans des récipients couverts sales <input type="checkbox"/> 4. Dans des récipients sales et non couverts <input type="checkbox"/>					
Conclusion eau stockée correctement si réponse 1 est cochée Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>					
Qui paie pour l'entretien des infrastructures de l'eau? [APE, Directeurs d'écoles ou enseignants]					
1. Le gouvernement <input type="checkbox"/> 2. Fonds propres de l'Ecole <input type="checkbox"/> 3. Association des parents <input type="checkbox"/> 4. ONG/Projets <input type="checkbox"/> 5. Personne ne paie <input type="checkbox"/>					
Assainissement	Y a-t-il des toilettes à l'école? ? [observations directes]				
	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>				
	Si oui, quel type de toilettes y a-t-il? [observations directes]				
	1. Toilettes à chasse d'eau <input type="checkbox"/> 2. Toilette à compost <input type="checkbox"/> 3. Latrines à fosse avec dalle <input type="checkbox"/> 4. Latrines à fosse sans dalle <input type="checkbox"/>				
	Combien y a-t-il de latrines? Insérer le nombre par catégories si les cabines sont séparées [élèves ou observations directes]				
	Cabines	Filles seulement	Garçons seulement	Réservées pour les enseignants	Réservés pour les enseignantes
	Disponible
	Utilisées
Qui est responsable du nettoyage des latrines? [élèves]					
1. Tous les élèves 2. Les élèves qui sont punis 3. Nettoyeurs payants 4. ONG/Projets 5. Personne ne nettoie					
Qui paie pour l'entretien des latrines? [APE, Directeurs d'écoles ou enseignants]					
1. Le gouvernement <input type="checkbox"/> 2. Fonds propres de l'Ecole <input type="checkbox"/> 3. Association des parents <input type="checkbox"/> 4. ONG/Projets 5. Personne ne paie <input type="checkbox"/>					

Hygiène et lavage des mains	<p>Pouvez-vous me dire les moments clés pour le lavage des mains? [Ne pas énoncer les options] [élèves]</p> <p>1. Après la toilette ou la latrine <input type="checkbox"/> 2. Avant de manger <input type="checkbox"/> 3. Avant de préparer les aliments <input type="checkbox"/> 4. Après le nettoyage ou changement des couches de l'enfant <input type="checkbox"/> 5. Avant de donner le sein à l'enfant <input type="checkbox"/> 6. Ne sait pas <input type="checkbox"/></p> <p>Conclusion sur la connaissance du lavage des mains du ménage (bonne si au moins 1,2 et 3 sont cochés) Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p>
	<p>L'école pratique-t-elle le lavage des mains en groupe ? [élèves]</p> <p>Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p>
	<p>Si oui, à quelle fréquence? [élèves]</p> <p>1. Tous les jours <input type="checkbox"/> 2. Trois fois par semaine <input type="checkbox"/> 3. Moins de 3 fois par semaine <input type="checkbox"/> 4. Quelques fois par mois <input type="checkbox"/></p>
	<p>Y-a-t-il des dispositifs de lavages des mains à l'école ? [observations directes]</p> <p>Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p>
	<p>Y-a-t-il la présence de l'eau et du savon dans les dispositifs de lavage des mains ? [observations directes]</p> <p>1. Eau et savon <input type="checkbox"/> 2. Eau seulement <input type="checkbox"/> 3. Savon seulement <input type="checkbox"/> 4. Pas d'eau, pas de savon <input type="checkbox"/></p> <p>Conclusion OUI Si 1 est coché (Eau et savon) & dispositif existe Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p>
	<p>Qui paie pour l'achat des savons? [APE, Directeurs d'écoles ou enseignants]</p> <p>1. Le gouvernement <input type="checkbox"/> 2. Fonds propres de l'Ecole <input type="checkbox"/> 3. Association des parents <input type="checkbox"/> 4. ONG/Projets <input type="checkbox"/> 5. Personne ne paie <input type="checkbox"/></p>
	<p>Existe-t-il un club d'hygiène/santé fonctionnel ? [élèves]</p> <p>Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Ne sait pas <input type="checkbox"/></p>
Gestion Hygiène Menstruelle (pour les filles seulement)	<p>Est-ce que tu t'absentes de l'école à cause de tes règles?</p> <p>Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p>
	<p>Si oui, pourquoi t'absentes-tu ?</p> <p>1. C'est embarrassant <input type="checkbox"/> 2. Les garçons de l'école se moquent de moi <input type="checkbox"/> 3. Je n'ai pas de matériel à utiliser pour mes règles <input type="checkbox"/> 4. Mes parents ne me permettent pas de venir à l'école <input type="checkbox"/></p>
	<p>Qu'est-ce que tu utilises lorsque tu as tes règles ?</p> <p>1. Serviettes hygiéniques commerciales <input type="checkbox"/> 2. Vêtements, matériaux réutilisables / lavables <input type="checkbox"/> 3. Autres <input type="checkbox"/></p>
	<p>Y a-t-il des poubelles couvertes pour l'élimination des matériaux d'hygiène menstruelle dans les toilettes des filles? [observations]</p> <p>Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p>
	<p>Y a-t-il un espace pour les filles quand elles ont leurs règles? [observations directes]</p> <p>Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p>
	<p>L'eau et le savon sont-ils disponibles dans les toilettes des filles pour la gestion de l'hygiène menstruelle (nettoyage intime)?</p> <p>1. Oui, Eau et savon <input type="checkbox"/> 2. Eau seulement <input type="checkbox"/> 3. Pas d'eau, pas de savon <input type="checkbox"/></p>
Plan d'entretien [APE, Directeurs d'écoles ou enseignants]	<p>Y-a-t-il un plan d'entretien des infrastructures EHA ? [Enseignants ou Directeurs d'Ecoles]</p> <p>Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p>
	<p>Y-a-t-il un budget pour l'entretien des infrastructures EHA ? [Enseignants ou Directeurs d'Ecoles]</p> <p>Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p>
	<p>Qui est-ce qui contribue au budget ? [Enseignants ou Directeurs d'Ecoles]</p> <p>1. Le gouvernement seulement <input type="checkbox"/> 2. Fonds propres de l'école <input type="checkbox"/> 3. Le gouvernement et l'association des parents <input type="checkbox"/> 4. Association des parents seulement <input type="checkbox"/></p>

Annexe 4 : Orientations sur les normes et standards

En attendant d'avoir un document complet pour les normes et standards, les orientations suivantes sont suggérées ci-dessous. Plusieurs documents existent au Tchad et sont en lien avec les normes et standards. Peuvent être cités :

- Arrêté portant mis en place d'un guide de construction des bâtiments scolaires ;
- Arrêté portant mis en place d'un guide d'entretien des infrastructures scolaires ;
- Projet de décret sur les normes et standards ;
- Projet de Revitalisation de l'Enseignement de Base au Tchad (PREBAT) ;
- Stratégies Système d'Information et de Gestion de l'Education (SIGE) ;
- Politique Nationale de l'Alimentation, de la Nutrition et de la Santé Scolaire (PNANSS) ;
- Plan Intérimaire pour l'Education au Tchad (PIET) ;
- Arrêté n°615/PR/PM/ME/MSP/2010 portant définition nationale de l'eau potable au Tchad ;
- Décret n°026/ME/2010 fixant les spécifications techniques et normatives applicables à la réalisation et à l'équipement d'ouvrage hydraulique villageois au Tchad ;
- Décret n°616/PR/PM/ME/MSP/2010 portant procédures de contrôle et de suivi de la qualité des eaux destinée à la consommation humaine;
- Décision n°527/MHPHV/SG/DH/CN PRS II/07 portant homologation de CCAG ;
- Arrêté n°012/PR/PM/ME/MSP/2011 portant modalités de la première analyse de l'eau des ouvrages de captage destinée à la consommation humaine ;
- Décret n°249/PR/MEE/02 du 28 Mai 2002 définissant les modalités et conditions de transfert à titre provisoire par l'Etat aux collectivités territoriales décentralisées (CTD) de ses pouvoirs en matière de délégation du service publique de l'eau potable ;
- Arrêté n°28/MEE/DG/02 du 25 Juin 2002 portant définition du cadre modèle de convention particulière de transfert du pouvoir de délégation du service public de l'eau potable de l'Etat à une collectivité territoriale décentralisée ;
- Arrêté n°029/MEE/DG/2002 du 25 Juin 2002 portant définition du cadre modèle de contrat particulier de Délégation du Service Public de l'Eau potable à une association d'usagers ou un fermier ;
- Arrêté n°30/MEE/DG/02 du 26 Juin 2002 portant modalités de constitution, d'organisation et de fonctionnement des associations d'usagers de l'eau potable (AUPE) ;
- Arrêté n°01/PR/MHVP/09 du 30 avril 2009 portant notion de périmètre d'autorité pour la gestion du service public de l'eau au Tchad ;
- Arrêté N°13/PR/PM/ME/MSP/2011 définissant les conditions d'agrément des laboratoires pour la réalisation des prélèvements et des analyses des eaux potables ;

Pour la mise en application des normes et standards, les ministères suivants sont responsables :

- Ministère de l'Education Nationale et de la Promotion Civique
 - Direction de l'Alimentation de la Nutrition et de la Santé Scolaire (DANSS)
 - Direction de l'Analyse et de la Prospective (DAPRO) ;
- Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de la Pêche
 - Direction de l'Approvisionnement en Eau Potable (DAEP)
 - Direction de l'Assainissement (DA) ;
- Ministère des Infrastructures et du désenclavement
 - Direction des Infrastructures Scolaires et Universitaires (DISU) ;

Deux guides peuvent être exploitées comme directives des normes et standards :

- Guide de construction des bâtiments scolaires ;
- Guide d'entretien des infrastructures scolaires ;

Les directives suivantes sont suggérées par type d'infrastructures :

Toilette/Latrine

Pour sa conception

- Les dimensions maximales des cabines sont de 1.20 m en largeur ; 1.60 m en longueur et 2.00 m de profondeur ;
- Dans les centres urbains où l'eau de robinet est courante, des blocs de latrines à fosse humide sont recommandés ;
- Les toilettes sont faciles d'accès et ne sont pas situées à plus de 30 mètres des utilisateurs ;
- Les cabines pour les filles doivent être impérativement séparées de celle des garçons ;
- Les cabines pour les enseignants doivent être construites et séparées de celle des enfants ;
- Une cabine pour vingt-cinq (25) filles et une cabine pour cinquante (50) garçons ;
- Les blocs latrines des enseignants auront la même configuration que celles des élèves avec une latrine pour 24 enseignants et une latrine pour 12 enseignantes ;
- Chaque latrine à fosse sèche est composée d'une fosse sur laquelle repose une dalle avec deux orifices et quatre pose-pieds. Sa ventilation est assurée par deux tuyaux en PVC de 63 mm fixés aux angles des murs ;
- Le bâtiment scolaire ne doit pas être implanté à proximité d'un marché ou d'un hôpital.
- Les bâtiments scolaires sont orientés perpendiculairement aux vents de la zone du projet, avec une possibilité de variation de 30° ;
- Les ouvertures des locaux doivent être suffisamment importantes pour permettre une ventilation optimale ;
- Les ouvertures doivent se situer à hauteur des corps des apprenants et des enseignants à une

hauteur d'allège comprise entre 0.90 à 1.10 m ;

- En milieu urbain, les blocs sanitaires seront connectés au puisard implanté à proximité des blocs sanitaires et dont les capacités seront calculées en fonction du nombre d'usagers ;
- Les latrines des élèves doivent se situer si possible loin des salles de classe, dans un endroit discret ou les vents dominants ne propagent pas les odeurs nauséabondes ;
- Les latrines pour les filles et les garçons doivent être séparées et conçues selon le plan fourni par la Direction de l'Analyse et de la Prospective.

Les principaux points à vérifier pour la construction de fosses étanches sont :

- Les dimensions des fosses qui doivent correspondre au nombre de cabines desservies ;
- La profondeur qui ne devrait pas excéder 2.50 m. Au-delà, la fréquence des vidanges diminue, mais le coût d'investissement est plus élevé ;
- L'étanchéité absolue de la fosse, afin d'éviter la pollution de la nappe phréatique ;
- La dimension des regards qui doivent permettre une vidange et un entretien facile ;
- Les ventilations qui doivent être protégées contre les insectes, les animaux et les élèves ;
- L'implantation des latrines qui doit être éloignée des autres bâtiments de l'école.

Points d'eau

Les normes moyennes concernant l'alimentation en eau des établissements scolaires sont généralement établies sur la consommation par élève et par jour. Cette consommation moyenne qui peut cependant augmenter de 20 à 30% pendant la saison chaude, est la suivante :

- Un point d'eau doit servir au maximum quatre cents (400) élèves ;
- 1.5 Litre par élève et par membre du personnel par jour pour la consommation en eau potable ;
- 6.0 Litres par élèves par jour pour le lavage et les toilettes des élèves externes et ceux du personnel ;

- L'implantation des points d'eau doit tenir compte des besoins des enfants ;
- Les dispositifs de lavage des mains doivent être à proximité des toilettes et des salles de classe afin que l'enseignant fasse un bon suivi ;
- Le personnel et les élèves peuvent accéder à un point d'eau potable sûr et à tout moment.

La distance séparant les points d'eau et les latrines doit être supérieure ou égale quinze (15) mètre ;

Les normes d'hygiène

Ils regroupent les directives, recommandations et mesures nécessaires pour préserver la santé des élèves et des enseignants. Elles visent à maintenir des espaces propres et sains, faciles d'entretien, avec une alimentation en eau et un assainissement (épuration et évacuation correcte des eaux usées et eaux vannes) suffisants ainsi qu'une ventilation et un éclairage suffisants.

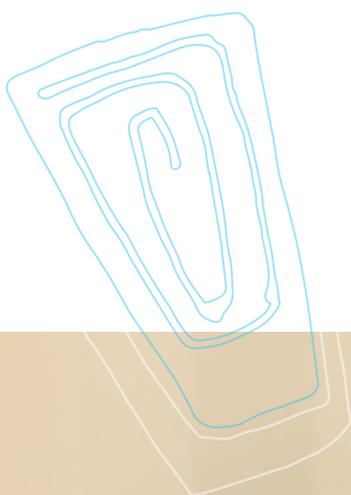
Ces normes concernent :

- Session quotidienne et supervisée de LMS aux moments clés (après utilisation des toilettes, avant le repas, ...) ;
- Education à la puberté avec composante sur l'hygiène menstruelle (garçons et filles) ;
- Lavage des mains en groupe pour la création des habitudes ;
- Education à l'hygiène en milieu scolaire 1 fois par semaine par les enseignants ;

- Nettoyage quotidien et supervisé des toilettes ;

D'autres recommandations :

- La réactivation des clubs de scolaire ou d'hygiène et le renforcement de leurs responsabilités en matière de promotion de bonnes pratiques d'hygiène en particulier le LMS ;
- La planification des installations pour chaque école avec la participation des enfants, des enseignants et des collectivités locales ;
- L'implication active des enfants dans les décisions relatives au type, au nombre et à la combinaison d'installations, suivie par un exercice de cartographie permettant de choisir leur localisation dans l'enceinte de l'école ;
- La prise en compte des remarques des enfants dès la conception technique ;
- L'ajout de latrine adaptée en tenant compte des besoins spécifiques tels que :
 - * Personnes handicapées telles que la rampe d'accès, des poignets spéciaux ou siège pliable, ce qui fait évoluer sensiblement les attitudes et encourage les enfants handicapés à aller à l'école ;
 - * Pour les enfants malveillants, des systèmes de guidage et un éclairage suffisant doivent être prévus.



Crédit photo © UNICEF CHAD/2018/Tubane



Annexe 5 : Coûts d'interventions EAHMS

Coût d'intervention pour une école de 300 personnes (enfants et personnel scolaire)					
Type d'interventions	Description	Coût par Ecole		Coût par personne	
		Min \$ US	Max \$ US	Min \$ US	Max \$ US
Approvisionnement en eau potable					
Réhabilitation / Construction de forage équipé de PMH avec margelles et drainage	Forage équipé de pompe à motricité humaine avec la margelle et les canaux de drainage	\$ 4 278	\$ 15 679	\$ 14,3	\$ 52,3
Postes d'eau avec robinets et gobelets	Mise en place de seaux de 20L (jusqu'à 100 L) avec robinet et couvercle par classe avec 2 gobelets	\$ 62	\$ 462	\$ 0,2	\$ 1,5
Formation des artisans réparateurs	Formation technique et pratique, dotation de matériels, livret de l'artisan réparateur et des magasins de pièces détachées	\$ 269	\$ 445	\$ 0,9	\$ 1,5
Sous-total approvisionnement en eau potable		\$ 4 608	\$ 16 586	\$ 15,4	\$ 55,3
Accès à l'assainissement					
Construction/Réhabilitation de latrines séparées filles-garçons	Minimum : 1 bloc de 3 cabines (garçons, filles, enseignants) Maximum: Si 1 cabine pour 50 garçons et 1 pour 25 filles 1 bloc de 3 cabines (garçons et enseignants) 1 bloc de 4 cabines (filles et enseignantes) Espace adéquat pour la gestion de l'hygiène menstruelle	\$ 3,900	\$ 9,100	\$ 13.0	\$ 30.3
Sous-total accès à l'assainissement		\$ 3,900	\$ 9,100	\$ 13.0	\$ 30.3
Accès à l'hygiène					
Mise en place des dispositifs de lavage des mains (DLM)	Dispositif de lavage des mains de 100 L avec couvercles fixé devant les toilettes des filles et des garçons avec support (2 par bloc de toilettes)	\$ 240	\$ 342	\$ 0,80	\$ 1,14
Dispositif mobile de lavage des mains	1 bouilloire par classe (6)	\$ 8	\$ 15	\$ 0,03	\$ 0,05
Dispositif mobile de lavage des mains	bouilloire près des vendeuses (4)	\$ 5	\$ 10	\$ 0,02	\$ 0,03
Approvisionnement en savon pour l'année scolaire	2 boules de savon de 200 grs par mois	\$ 102	\$ 205	\$ 0,34	\$ 0,68
Mise en place du club d'hygiène	Formation du club d'hygiène avec plan d'activités	\$ 26	\$ 36	\$ 0,09	\$ 0,12
Mise à disposition du Livret du club d'hygiène et du guide de l'enseignant encadreur	Impression de 20 livrets et 2 guides	\$ 38	\$ 38	\$ 0,13	\$ 0,13
Célébration de la journée mondiale du lavage des mains au savon (15 Octobre)	Activités de sensibilisation à l'hygiène, concours d'écoles propres, concours de dessins/poésies	\$ 190	\$ 214	\$ 0,63	\$ 0,71
Sous-total accès à l'hygiène		\$ 609	\$ 860	\$ 2,0	\$ 2,9

Gestion de l'Hygiène Menstruelle					
Dispositif mobile de lavage des mains	1 bouilloire par cabine des toilettes des filles	\$ 3	\$ 17	\$ 0,01	\$ 0,06
Mise à disposition de kit d'hygiène menstruelle	Kit hygiène avec des serviettes réutilisables et des culottes	\$ 250	\$ 400	\$ 2,50	\$ 4,00
Matériels IEC GHM : Boîte à image BI/GHM	1 boîte à image par classe de CE2, CM1 et CM2	\$ 51	\$ 51	\$ 0,17	\$ 0,17
Matériels IEC GHM : Livret puberté	1 livret par élèves CE2, CM1 et CM2	\$ 150	\$ 300	\$ 1,00	\$ 1,00
Formation du personnel scolaire	Formation sur la puberté et la GHM à l'intention des enseignantes, directeurs/trice , AME et femmes ressources et aussi utilisation de la BI/GHM pour les enseignant	\$ 205	\$ 205	\$ 0,68	\$ 0,68
Célébration de la journée mondiale de l'hygiène menstruelle, 28 mai	Théâtre scolaire sur la GHM, concours de dessins/poésies, sensibilisation	\$ 86	\$ 86	\$ 0,29	\$ 0,29
Sous-total de la GHM		\$ 745	\$ 1 059	\$ 4,7	\$ 6,2
Promotion/Education aux bonnes pratiques : LMS, DAL, GHM					
Matériels IEC GHM : Boîte à image LMS et DAL	1 boîte à image par classe de CE1, CE2, CM1 et CM2	\$ 68	\$ 68	\$ 0,23	\$ 0,23
Formation du personnel scolaire	Formation sur les bonnes pratiques d'hygiène en milieu scolaire et à l'utilisation de la BI à l'intention des enseignantes, directeurs/trice , AME et femmes ressources	\$ 107	\$ 214	\$ 0,36	\$ 0,71
Sous-total promotion/Education aux bonnes pratiques		\$ 175	\$ 282	\$ 0,6	\$ 0,9
Opération et entretien					
Seaux pour remplissage des postes de lavage des mains	5 seaux par école	\$ 9	\$ 9	\$ 0,03	\$ 0,03
Seaux pour remplissage des postes d'eau potable	1 seau de 10 L par classe	\$ 10	\$ 21	\$ 0,03	\$ 0,07
Mise à disposition de kit d'assainissement	Ce kit est composé de : pelle à manche longue (2), râteau à longue manche (2), brouette (1), bac à ordures (5), 1 poubelle par classe, 5 balais, 5 cartons de Crésyl, 5 cartons d'eau de Javel, 4 bottes, gants, cache-nez	\$ 601	\$ 771	\$ 2,0	\$ 2,6
Personnel pour entretien et nettoyage des toilettes	Cout pour une année du personnel de gestion et entretien des infrastructures WASH	\$ 102,67	\$ 308,02	\$ 0,34	\$ 1,03
Sous-total opération et entretien		\$ 722	\$ 1 108	\$ 2,41	\$ 3,69
Grand total		\$ 10 760	\$ 28 996	\$ 38	\$ 99

Développement de la Stratégie de Mai à Décembre 2018 par des groupes thématiques accompagnés de Madame Sarah Fry, Consultante pour l'UNICEF et le MENPC. La Stratégie fut relue et validée par le comité technique de pilotage de l'Alliance Nationale pour les Ecoles Saines et adoptée par les acteurs en Août 2018. Elle fut complétée en Décembre 2018 des recommandations de l'étude des freins aux programmes durables et inclusifs de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène en milieu scolaire.

Crédit photo de couverture © UNICEF CHAD/2018/Tubane.

Conception graphique: Salma Khalil, consultante UNICEF.

© Copyright: Ministère de l'Education Nationale et de la Promotion Civique (MENPC), 2019, Tchad



Ecole Saine

Ecole Saine

Pour Enfant Sain



UNICEF



La Stratégie fut développée avec l'appui technique et financier
de l'UNICEF au Tchad

unicef  | pour chaque enfant

